UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ARRÊT BEDFORD ET PROJET DE LOI C-36 : UNE ANALYSE DU CADRAGE MÉDIATIQUE DU TRAVAIL DU SEXE ET DE LA PROSTITUTION

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

MYLÈNE THÉRIAULT

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Étant une étudiante de première génération, j'ai toujours perçu les études supérieures comme quelque chose d'inaccessible. La première personne que je tiens à remercier est la personne qui a questionné cette certitude, qui m'a fait constater l'excellence de mon dossier scolaire et à quel point une maîtrise serait à portée de main, si j'en avais envie. Guillaume, merci d'avoir ouvert mes œillères, d'avoir calmé mes insécurités et de m'avoir guidée au tout début de ce processus.

Tout au long de mes études universitaires, une amie a pavé le chemin devant moi. Ayant un an d'avance sur moi dans sa scolarité, elle m'a donné des conseils et m'a aidé à me structurer. Que ce soit au niveau des demandes de bourse, de la paperasse administrative, des ressources externes, elle a su me guider dans les méandres de la bureaucratie uqamienne. Merci pour tout, Estelle. Merci d'avoir partagé tes connaissances, de m'avoir invité à t'accompagner aux séances de rédactions et à la retraite de Thésezvous, chez ton père et dans les nombreux cafés que nous avons fréquentés ensemble durant les dernières années. Merci pour ton écoute, ta bonne humeur et ta bienveillance.

Rédiger en temps de pandémie a été un réel défi. Travailler à deux pas (littéralement) de l'endroit où on dort, c'est parfois difficile sur la motivation. Heureusement, j'ai eu la possibilité de me sortir de mon appart, d'avoir accès à un local que j'ai pu partager, une fois par semaine, avec des collègues et ami·e·s très agréables à côtoyer. Mélianne, Oscar et Nicolas, merci pour votre présence, les discussions et les fous rires qui m'ont (presque) fait oublier qu'on était en pleine pandémie mondiale. Merci aux filles du GREF et à la retraite de rédaction à la SBL.

Merci à ma famille pour le soutien. Merci à Claudie d'avoir été là depuis, littéralement, toujours et pour l'ensemble de ton œuvre, merci à Geneviève pour la relecture et les mots d'encouragement. Merci à Simon de m'avoir accueilli dans ton monde, de me stimuler, de me faire voir un autre côté de la médaille, d'exister, tout simplement.

Merci à Amélie Mainville pour les nombreux conseils. Et, bien sûr, merci à ma directrice Anne-Marie Gingras que je côtoie depuis 3 ans, qui rit de mes jokes plates et qui calme mes anxiétés, qui sait quand me mettre la pression et quand me laisser « du lousse », qui me fait confiance et qui est toujours disponible.

DÉDICACE

J'ai fait ce travail en pensant à toutes les pionnières, les féministes qui se sont levées et ont pavé le chemin qui me donne aujourd'hui accès à une éducation, à une certaine sécurité et liberté. Vous m'inspirez et j'espère aussi, d'une certaine façon, jeter un petit caillou dans la marre qui pourra améliorer les conditions de vie des femmes. J'ai fait ce travail en l'honneur de toutes celles qui subissent la violence d'un système qui veut nous effacer.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 LE TRAVAIL DU SEXE ET LA PROSTITUTION	6
1.1 Trois perspectives en mutation	6
1.1.1 Nuisance	
1.1.2 Victime	10
1.1.3 Travailleuse	
1.1.4 Combinaison d'approches	17
1.2 La législation canadienne	18
1.2.1 Bref historique	18
1.2.2 Arrêt Bedford et Projet de loi C-36	21
1.3 Traitement scientifique du travail du sexe et de la prostitution	24
1.3.1 Au Canada	24
1.3.2 Aux États-Unis	26
1.3.3 Études plus récentes	27
CHAPITRE 2 LE CADRAGE MÉDIATIQUE	29
2.1 Tentative de définition	29
2.2 Le cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution	33
2.2.1 Nuisance	33
2.2.2 Victime	34
2.2.3 Travailleuse	
2.2.4 Combinaison d'approches	35
2.3 Rôle, responsabilités et effets des médias	36
2.3.1 Rôle et responsabilité des médias	36
2.3.2 Effets des médias	38

CHAPITR	E 3 PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE	40
3.1 Pro	blématique	40
3.2 Cad	re théorique	43
3.3 Que	estions de recherche	44
CHAPITR	E 4 MÉTHODOLOGIE	47
4.1 Sélé	ection du corpus d'articles	47
4.1.1	Mots clés	47
4.1.2	Sources	
4.1.3	Dates	49
4.2 Gril	le d'analyse	50
CHAPITR	E 5 ANALYSE ET DISCUSSION	52
5.1 Tab	leaux	52
5.1.1	Portrait général du corpus	52
5.1.2	Portraits par cadre	55
5.1.3	Portraits par journal	60
5.1.4	Corpus réduit	62
5.2 Rép	onses aux questions de recherche et discussion	64
5.2.1	Cadre de travailleuse	64
5.2.2	Cadre de nuisance	65
5.2.3	Cadre de victime	
5.2.4	Diagnostic général de la qualité des journaux québécois	66
5.3 Cor	nplément d'analyse	68
CONCLU	SION	70
ANNEXE	A LES CADRES GÉNÉRIQUES SELON SEMETKO ET VALKENBURG	72
ANNEXE	B LES CADRES GÉNÉRIQUES SELON DANDO	73
RÉFÉRFN	ICFS	74

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Perspectives, modèles législatifs et pays.	7
Figure 1.2 Articles de loi avant et après l'Arrêt Bedford et le Projet de loi C-36	23
Figure 1.3 Comités gouvernementaux sur la prostitution, rapports et recommandations	25
Figure 1.4 Les études scientifiques aux États-Unis	26
Figure 1.5 Articles scientifiques selon la perspective	28
Figure 3.1 Évolution des perspectives	41
Figure 4.1 Exemple de recherche dans Eureka	49
Figure 4.2 Exemple de grille d'analyse	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 5.1 Articles par journal en nombres et pourcentages	52
Tableau 5.2 Types d'articles en nombres et pourcentages	53
Tableau 5.3 Cadres génériques en nombres et pourcentages	53
Tableau 5.4 Cadres spécifiques en nombres et pourcentages	54
Tableau 5.5 Termes utilisés en nombres et pourcentages	54
Tableau 5.6 Cadres génériques par journal	55
Tableau 5.7 Cadres spécifiques par journal	55
Tableau 5.8 Cadres génériques par type d'article	56
Tableau 5.9 Cadres spécifiques par type d'article	57
Tableau 5.10 Termes utilisés par cadre générique	58
Tableau 5.11 Termes utilisés par cadre spécifique	58
Tableau 5.12 Cadres génériques par cadres spécifiques	59
Tableau 5.13 Types d'article par journal	60
Tableau 5.14 Termes utilisés par journal	60
Tableau 5.15 Termes utilisés par type d'article	61
Tableau 5.16 Articles par journal en nombres et pourcentages – corpus réduit	62
Tableau 5.17 Types d'articles en nombres et pourcentages – corpus réduit	62
Tableau 5.18 Cadres génériques en nombres et pourcentages – corpus réduit	63
Tableau 5.19 Cadres spécifiques en nombres et pourcentages – corpus réduit	63
Tableau 5.20 Termes utilisés en nombres et pourcentages – corpus réduit	64

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AFP: Agence France-Presse

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CCLA: Canadian Civil Liberties Association

CLES: Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

HLM: Habitations à loyer modique

IDS : Institute of Development Studies

ITSS: Infections transmises sexuellement et par le sang

OMS: Organisation mondiale de la Santé

ONU: Organisation des Nations unies

PIPQ: Projet Intervention Prostitution Québec

SWUAV: Sex Workers United Against Violence

UQAM : Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Le 20 décembre 2013, la Cour suprême du Canada donne raison à Terri Jean Bedford et ses comparses en déclarant l'inconstitutionnalité de plusieurs articles de lois qui encadrent la prostitution. Elle donne un an au gouvernement en place pour établir un nouveau cadre législatif. Le 6 novembre 2014, le projet de loi C-36, élaboré par le gouvernement Harper, reçoit la sanction royale. Il s'agit d'un moment historique puisque, pour la première fois depuis les années 1980, des changements majeurs sur les lois qui encadrent la prostitution sont apportés au Code criminel canadien.

Les journalistes abordent normalement l'enjeu de la prostitution lorsque des événements dramatiques se produisent. En conséquence, les travailleuses du sexe sont normalement présentées comme des victimes ou comme des criminelles dans les médias. Je me demande donc si les journalistes ont profité des débats entourant l'Arrêt Bedford et le projet de loi C-36 pour aborder cet enjeu de façon plus nuancée. Est-ce que les médias ont été en mesure de renseigner les citoyen·ne·s sur cet enjeu complexe, sur son historique et sur les différents points de vue qui existent sur le sujet à l'international ou ont-ils simplement nourri la controverse et les stéréotypes habituels en exposant des récits sensationnalistes qui font appel aux émotions?

En résumé, mon mémoire n'a pas pour objectif de promouvoir une idée ou une autre sur le travail du sexe, mais plutôt d'en analyser sa médiatisation et par le fait même, de mieux comprendre cette réalité.

Mots clés: prostitution, travail du sexe, cadrage médiatique, Arrêt Bedford, projet de loi C-36

ABSTRACT

On December 20th 2013, the Supreme Court of Canada acknowledged that many sections of the Canadian law regarding prostitution were unconstitutional, as requested by Teri Jean Bedford and her partners. One year was given to the federal government to establish a new legal framework. On November 6th 2014, Bill C-36, elaborated by Harper's government, received royal sanction. It's an historical moment because, for the first time since the 1980's, major changes were done to the legal framework surrounding prostitution in the Canadian criminal code.

Most often, sex work is only discussed in media when dramatic events take place such as homicides. Therefore, sex workers are usually presented as victims or as criminals by them. The Bedford Case and Bill C-36 gave an opportunity to cover this issue in another way. Considering this, I am left wondering if the journalists depicted issues surrounding Canadian sex work legislation in a biased way. Did the media cover those events in a more nuanced way, did they effectively explain this complicated issue to the citizens, or did they simply focus on the most controversial and stereotypical parts of this debate with a sensationalistic narrative to appeal to the emotions of the public?

In short, my thesis will not promote a particular idea or legislative framework in regards to prostitution, but will instead analyse the mediatisation of this issue in order to better understand it.

Keywords: prostitution, sex work, media framing, Bedford, Bill C-36

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, j'habite dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans la zone où se trouvent de nombreuses travailleuses du sexe, maisons de chambres, piqueries et HLM. Au quotidien, je vois les réalités qui s'entrechoquent, les « citoyen·ne·s ordinaires » qui attendent l'autobus pour aller au bureau, endimanché·e·s de leur beau chemisier ou d'une robe élégante, qui croisent la vie de ceux et celles qui n'ont pas encore dormi au petit matin, qui peinent à aligner deux phrases cohérentes et qui ont la chair marquée de plaies.

Au fil des années, j'ai été témoin de différentes situations qui ont mis à mal mes préjugés. J'ai vu un proxénète venir au secours d'une de « ses filles » qui avait perdu connaissance dans un bar aux petites heures du matin, passer des heures avec elle pendant qu'elle reprenait lentement conscience pour s'assurer qu'elle soit en sécurité. Je l'ai vu se promener sur son scooter en distribuant des bouteilles d'eau et des sandwichs aux marginaux du coin. J'ai vu la prostituée la plus détestée du quartier, celle qui harcèle les voitures et les commerçants et qui insulte les piétons dans ses mauvaises journées, aider une de ses comparses qui était confuse et vulnérable, la prenant par la taille et lui offrant un breuvage. J'ai aussi vu certaines de ces travailleuses du sexe marcher la tête haute, lucides et souriantes, j'en ai rencontré d'autres qui n'allument qu'une lumière rouge dans leur fenêtre pour signifier leur pratique, que l'on ne pourrait pas deviner, autrement. J'ai vu des gestes de solidarité, j'ai vu des amitiés, j'ai vu de la force, du bonheur et de la dignité, là où plusieurs ne voient que de la violence et de la détresse.

J'ai aussi vu, à plusieurs reprises, les caméras de télévision venir filmer ces personnes, sans leur consentement. J'ai regardé, avec attention ces reportages¹, plusieurs d'entre eux ayant été filmé au coin de ma rue. J'ai été agréablement surprise de l'angle d'approche, de la critique systémique qui y était faite, mais j'ai été consternée des images déshumanisantes qui les accompagnaient. Il est si facile, pour les caméras qui viennent capter ces images saisissantes et pour les téléspectateurs qui les regardent au téléjournal du soir, de ne voir que la souffrance, les dépendances, la misère. Il est si facile, pour les gens qui ne connaissent ce monde que de l'extérieur et pour les personnes qui ne font que croiser leur regard pendant quelques secondes, de juger les choix de vie de ces gens, ou de les prendre en pitié.

¹ <u>https://www.journaldemontreal.com/2018/09/27/consommation-de-drogue-dans-la-rue-une-aide-urgente-reclamee-dans-hochelaga-maisonneuve</u>

Ma recherche a été motivée par un besoin de compréhension, un besoin de nuancer les préjugés que j'entendais depuis toujours, un besoin de faire sens des théories féministes et de les confronter avec la réalité. En effectuant quelques recherches préalables, j'ai réalisé que cet enjeu venait justement de subir quelques changements législatifs importants. En effet, en 2009, des travailleuses et ex-travailleuses du sexe se sont présentées devant la Cour Supérieure de l'Ontario et ont demandé une révision du cadre législatif entourant la prostitution. Elles affirment alors que plusieurs articles de loi entourant cette pratique sont inconstitutionnels, car ils mettent en danger les personnes qui l'effectuent, ce qui ne respecte pas l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Après plus de trois ans de procédures juridiques, la Cour suprême du Canada leur donne raison et, le 20 décembre 2013, ordonne au gouvernement fédéral de revoir le cadre législatif qui entoure cette pratique : c'est l'Arrêt Bedford. Quelques mois plus tard, le gouvernement Harper propose le Projet de loi C-36 qui a reçu la Sanction royale le 6 novembre 2014 sous le nom de : *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*².

Il faut dire que l'encadrement juridique du travail du sexe et de la prostitution est un enjeu très controversé : il n'existe aucun consensus mondial, ni occidental, ni canadien, ni même féministe sur la meilleure façon d'encadrer cette activité. Alors que certaines féministes affirment que la prostitution est toujours synonyme d'exploitation, d'autres croient plutôt qu'elle peut être un choix, et même une carrière. Certains pays continuent de traiter ces femmes comme des nuisances sociales.

La définition même du terme « prostitution » est sujette à débat. Pour en faire une définition simple, nous pourrions dire qu'il s'agit d'un rapport marchand entre deux individus dont le service marchandé est la sexualité. Il s'agit de « se livrer aux désirs sexuels de quelqu'un pour un motif d'intérêt » (Marzano, 2007, p. 776). Tabet affirme plutôt que « la catégorie prostituée est socialement construite, elle varie d'une société à une autre » (2014, p. 21). Elle démontre, avec plusieurs exemples, que ce qui est considéré comme de la prostitution à certains endroits fait partie des coutumes sexuelles et sociales ailleurs³. Selon elle, la promiscuité et la rétribution ne sont ni nécessaires ni suffisantes pour catégoriser une femme de

² Voir la section 1.1.3 pour un historique complet de l'Arrêt Bedford

³ Chez certains peuples indigènes d'Afrique et du Brésil (les !Kung et les Mehinaku, par exemple), les hommes font des dons en nourriture aux femmes avec qui ils ont des relations sexuelles. Ainsi, la femme active sexuellement devient une ressource économique pour sa famille en les fournissant en poisson. Pour elles, une pluralité d'amants devient une façon de diversifier sa nutrition et les dons qu'elles reçoivent (Tabet, 2004, p. 58-63).

prostituée, et ne sont pas non plus spécifiques à la prostitution⁴. Certaines pratiques sexuelles autrefois qualifiées d'immorales au Canada font aujourd'hui partie des normes. Ainsi, la définition du terme « prostitution » est politique et normative, c'est une catégorie qui sert à délimiter les pratiques sexuelles et échanges monétaires moralement acceptables dans une société donnée, à définir l'usage légitime et illégitime du corps et de la sexualité des femmes et à stigmatiser tout comportement qui déroge de ces normes (Tabet, 2004, p. 33).

La catégorie « prostituée » est davantage fondée sur des représentations symboliques et légales de la femme mauvaise ou de la putain que sur un véritable ensemble de caractères propres à un groupe de personnes » — c'est une « catégorie normative, historiquement et socialement variable, dont la fonction est de fixer les règles d'un usage légitime et illégitime du corps des femmes (Fouquet, 2014, p. 130).

Au niveau étatique, même les pays qui ont légalisé cette activité ne la cautionnent pas moralement⁵. Les États, peu importe leur approche législative, visent tous le même objectif : ils veulent prévenir l'exploitation des personnes qui vendent des services sexuels par les proxénètes et les clients et ils veulent éliminer la nuisance que peut causer la prostitution dans les quartiers où celle-ci se déploie (Barnett *et al.*, 2011, p. 1).

Les féministes, quant à elles, font des guerres de chiffres et de statistiques. Alors que certaines affirment que presque toutes les prostituées ont été victimes de violence et veulent se sortir de ce milieu (Farley et Kelly, 2000, p. 42), d'autres affirment plutôt que ces statistiques sont tronquées, et que la majorité des services sexuels ne se font pas dans les milieux liés à la drogue et à la criminalité (Bruckert et Parent, 2010, p. 57-58). Certaines les voient comme des criminelles, d'autres comme des victimes et d'autres comme des travailleuses. Dans tous les cas, toutes s'entendent pour dire qu'il faut éliminer l'exploitation et la souffrance, mais les litiges portent sur la façon de le faire, et sur leur prégnance.

-

⁴ Certaines femmes qui ne sont pas travailleuses du sexe ont des amants réguliers qui leur offrent des cadeaux pour les aider financièrement (Tabet, 2004, p. 31). Certaines femmes prostituées offrent, à des clients réguliers, des services domestiques qui ne sont pas sexuels (repas, ménage), d'autres ne demandent pas de rétribution monétaire à certains clients qui les hébergent ou les nourrissent (Tabet, 2004, p. 15-16).

⁵ Par exemple, dans le texte de la *Prostitution Reform Act* en Nouvelle-Zélande, il est indiqué, dans l'article 3, que « La présente loi a pour objet de décriminaliser la prostitution (sans toutefois appuyer ou cautionner moralement la prostitution ou l'utilisation de la prostitution) » (Barnett *et al.*, 2011, p. 7).

Bref, il s'agit d'une pratique très controversée qui, du fait de sa nature criminelle, attire parfois l'attention des caméras et des journalistes, qui n'en démontrent que les facettes les plus stéréotypées: la racoleuse esseulée (lone streetwalker) et la femme disparue (missing woman) (Ferris, 2015, p. 90). Le débat sur l'Arrêt Bedford et le projet de loi C-36 a constitué une occasion exceptionnelle pour les médias d'aborder cet enjeu d'une manière plus complète en reflétant une variété de points de vue. En effet, durant les audiences, de nombreux groupes se sont prononcés sur la position législative qu'ils croyaient être la plus appropriée. Les journaux ont été une plateforme de communication importante pour les groupes féministes qui ont fait connaître leur position à la population lors de ce débat social. Des journalistes se sont aussi prononcés sur le sujet en publiant des articles d'opinion et des reportages.

La théorie du cadrage médiatique aborde l'idée qu'un enjeu peut être présenté de différentes façons dans un texte écrit. Ainsi, un simple changement de vocabulaire peut avoir des effets surprenants sur la façon dont un enjeu sera perçu par les lecteur·rice·s (Chong et Druckman, 2007, p. 104). Le cadrage médiatique peut même avoir des effets sur les décisions politiques. En effet, les médias sont parfois informés de situations ignorées par les élites et ont donc un rôle de relais pour qu'un enjeu soit mis à l'agenda politique (Hassenteufel, 2011, p. 56). Par contre, s'ils relaient une information erronée ou stéréotypée, cela peut affecter l'opinion publique et les décisions politiques, le financement et l'existence de certains services (Saewyc *et al.*, 2013, p. 97).

To frame is to select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation for the item described (Entman, 1993, p. 52).

Sachant tout cela, je me demande de quelle façon les travailleuses du sexe et les prostituées ont été présentées dans les journaux québécois durant la médiatisation de l'Arrêt Bedford et pendant le débat entourant le projet de loi C-36. Plus précisément, les médias ont-ils été en mesure de renseigner les citoyen·ne·s sur cet enjeu complexe, sur son historique et sur les différents points de vue qui existent sur le sujet à l'international ou ont-ils simplement nourri la controverse en exposant des récits stéréotypés qui font appel aux émotions? Mon réflexe initial est de penser que les médias en ont fait une couverture majoritairement sensationnaliste, ne suscitant donc pas la réflexion dans la population, mais plutôt l'émotivité et la polarisation.

Pour répondre à ces questions, je commencerai par présenter les résultats de ma revue de littérature. Il s'agira de traiter des différents points de vue qui existent sur le sujet et de faire un historique des différentes législations canadiennes pour encadrer le travail du sexe et la prostitution. On trouvera aussi une explication de la théorie du cadrage médiatique, suivie d'une analyse des travaux déjà effectués sur le cadrage médiatique du travail du sexe, plus spécifiquement. Ce matériel me permettra de peaufiner ma problématique et ma question de recherche. Je présenterai ensuite ma méthodologie, pour finalement discuter des résultats de l'analyse de mon corpus d'articles journalistiques.

Les deux termes les plus connus pour parler de cette réalité réfèrent à des pratiques et à des opinions différentes. Le terme « prostitution » est celui qui est utilisé dans les articles de loi et réfère donc à un imaginaire plutôt porté vers la criminalisation, tandis que le terme « travail du sexe » a été créé dans les années 1980, en réaction au lourd stigmate entourant le terme prostitution (Comte, 2013, p. 426). Ces deux expressions possèdent une connotation certaine, et peuvent même être considérées comme des choix militants. Par souci de neutralité⁶, j'ai pris la décision d'user de ces termes de façon équilibrée et de choisir celui qui est le plus approprié selon la situation : l'expression « travailleuse du sexe » sera utilisée dans des situations qui font référence à une certaine agentivité de ces femmes, tandis que le terme « prostituée » sera utilisé lorsque je ferai référence au monde criminel et à la toxicomanie.

[Le terme «prostitution» est] préférentiellement utilisés par les chercheurs et chercheuses condamnant ces activités sur une base de jugement moral [...] Alors que [le terme «travail du sexe» est] plutôt utilisés par les chercheurs et chercheuses [...] qui conçoivent ces activités en termes de sources de revenus (Comte, 2013, p. 426).

Il faut aussi mentionner que le texte est volontairement féminisé, étant donné que cette pratique concerne plus particulièrement les femmes et que la réalité des travailleurs du sexe n'est pas la même que celle de leurs comparses féminines⁷. Cela n'a pas pour objectif de nier la présence des hommes et des personnes transsexuelles dans l'industrie du sexe, mais bien de préciser l'objet de ma recherche.

⁶ Mon mémoire n'a pas pour objectif de promouvoir une idée ou une autre sur le travail du sexe, mais plutôt d'en analyser sa médiatisation et par le fait même, de mieux comprendre cette réalité.

⁷ Les hommes qui se prostituent sont moins stigmatisés (Rebucini, 2014, p. 186). C'est d'ailleurs pour cette raison que le terme « gigolo » n'a pas la même connotation péjorative que le terme « putain », qu'il est à la limite amusant et rigolo (Bédard, 2013, p. 231).

CHAPITRE 1

LE TRAVAIL DU SEXE ET LA PROSTITUTION

Il existe une grande diversité de façons de concevoir les travailleuses du sexe et les prostituées, que ce soit en recherche, dans les organisations féministes, ou même dans la société, de façon plus générale. Certain·e·s les considèrent comme des nuisances et demandent un grand contrôle de cette pratique (avec des zones réservées, des tests obligatoires et des normes sanitaires), certain·e·s conçoivent plutôt les prostituées comme des victimes ayant besoin de protection légale, tandis que d'autres les voient comme des travailleuses et croient qu'il n'est pas nécessaire de créer des lois spécifiques pour le travail du sexe; que la profession devrait simplement être gérée par les normes du travail qui existent déjà. Bref, afin de distinguer ces positions, je les ai séparées en trois catégories : nuisance, victime et travailleuse.

Dans ce chapitre se trouve une explication de chacune de ces perspectives, en les mettant en relation avec les modèles législatifs et les pays qui les adoptent. Ensuite, une présentation de l'historique législatif et social canadien sera effectuée, ainsi qu'une description de la situation actuelle, depuis l'Arrêt Bedford et le Projet de loi C-36. Finalement, l'évolution de la recherche scientifique canadienne et étatsunienne sur le sujet sera analysée.

1.1 Trois perspectives en mutation

La vision selon laquelle les prostituées sont des nuisances a évolué, mais reste la plus ancienne. Sous cette perspective se trouvent trois modèles législatifs qui existent encore aujourd'hui, dans plusieurs pays. La vision selon laquelle les prostituées sont des victimes existe aussi depuis longtemps, mais n'avait jamais été officiellement adoptée par un pays. Par contre, cette perspective a pris de plus en plus de place depuis une vingtaine d'années, avec la création et l'adoption du modèle législatif néo-abolitionnisme. La perspective selon laquelle elles sont des travailleuses a aussi émergé depuis une vingtaine d'années, avec la décriminalisation de la prostitution en Nouvelle-Zélande.

Dans la section qui suit, je commencerai par une explication sommaire de chacune de ces perspectives, suivie d'une liste des pays et des modèles législatifs qui les ont adoptées. Voir la Figure 1.1.

Figure 1.1 Perspectives, modèles législatifs et pays.

Perspectives		Nuisance		Victime	Travailleuse	Combinaison d'approches
Modèles législatifs	Prohibition	Abolition	Réglementation	Néo-abolition	Décriminalisation	Néo- réglementation
Pays	États-Unis Égypte Chine	Angleterre Italie Finlande	Australie Nevada (USA) Chili	France Canada Suède	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas Suisse

1.1.1 Nuisance

Comme son nom l'indique, la perspective des prostituées comme des nuisances définit cette activité comme un mal qui doit être éradiqué ou contrôlé. Les prostituées sont perçues comme vectrices de maladies, comme des êtres immoraux, et la seule vue de celles-ci peut avilir les esprits des communautés. Ainsi, les régimes législatifs qui ont adopté cette perspective se donnent pour objectif d'éliminer la nuisance causée par la prostitution, dans des mesures qui peuvent changer d'un endroit à un autre.

Les États-Unis⁸ ainsi que plusieurs pays d'Asie et du Maghreb (Égypte, Chine, Vietnam, Pakistan, Iran) sont ceux qui ont adopté le modèle législatif le plus coercitif, c'est-à-dire qu'ils ont complètement criminalisé la vente et l'achat de prostitution, peu importe l'endroit où cette pratique a lieu (modèle prohibitionniste) (Barnett *et al.*, 2011, p. 20; Institute of Development Studies (IDS), s.d.).

Le modèle abolitionniste, quant à lui, criminalise la vente et/ou l'achat de services sexuels dans les lieux publics, ainsi que certaines pratiques spécifiques qui menacent la sécurité et l'ordre public, tel que le racolage et la tenue de maisons closes. C'est ce modèle qui était utilisé au Canada jusqu'à l'Arrêt Bedford (Barnett *et al.*, 2011, p. 2). Par exemple, l'article 213 interdisait la communication à des fins de prostitution et avait pour objectif de protéger les « citoyen·ne·s ordinaires » en éloignant la prostitution de la vue publique. Nous pouvons donc constater que cet article de loi présupposait que la simple vue de cette pratique était nuisible à la société (Campbell, 2015, p. 31 et 37). Le modèle abolitionniste est présentement en vigueur en Angleterre, en Italie et en Finlande (Barnett *et al.*, 2011, p. 16; IDS, s.d.).

D'autres pays considèrent que la meilleure façon d'éliminer les effets négatifs de la prostitution n'est pas de rendre cette pratique illégale, mais plutôt de la légaliser et de l'encadrer (Bédard, 2013, p. 236; Corriveau, 2010, p. 41). La prostitution deviendrait donc une activité licite, régie par des règles qui en déterminent ses conditions (Barnett *et al.*, 2011, p. 2). Cela impliquerait une certaine intervention de l'État et des politiques de contrôle de l'industrie (Durisin *et al.*, 2018, p. 9). C'est ce qu'on appelle le modèle réglementariste, ou le « système français » (Agacinsky, 2013, p. 118).

⁸ Notez que les lois qui encadrent la prostitution aux États-Unis varient d'un État à un autre. Le Nevada utilise le modèle réglementariste, alors que la majorité des autres États appliquent le modèle prohibitionniste.

Dans le territoire de la capitale de l'Australie⁹, la prostitution est légalisée dans les espaces privés, mais les travailleuses doivent s'inscrire à un registre. Les bordels sont confinés dans les zones industrielles et le racolage est interdit (Barnett *et al.*, 2011, p. 3). Dans l'État de Victoria, les tenanciers de bordels doivent se munir d'un permis dont l'obtention est plus complexe et plus coûteuse que dans le territoire de la capitale (Barnett *et al.*, 2011, p. 5). Dans l'État du Nevada (aux États-Unis), la prostitution n'est permise que dans les bordels munis d'un permis, avec des conditions très strictes qui s'appliquent aux propriétaires et aux employés. Les conditions sont si sévères qu'il est presque impossible d'ouvrir un nouveau bordel, ce qui fait en sorte que leur quantité actuelle est presque la même que dans les années 1970. Les travailleuses du sexe sont, elles aussi, soumises à de nombreux contrôles. Elles doivent être enregistrées auprès des autorités locales et doivent obligatoirement effectuer des tests de dépistage (Barnett *et al.*, 2011, p. 21-22). D'autres pays tels que le Panama, la Hongrie, l'Équateur et le Chili appliquent ce même type d'approche, c'est-à-dire que la prostitution y est interdite, à moins qu'elle soit effectuée à des endroits approuvés, avec un grand contrôle sanitaire et des tests d'ITSS obligatoires (IDS, s.d.).

Ce modèle a aussi été en vigueur en France de 1802 à 1946. À l'époque, la sexualité masculine était vue comme « débordante et incontrôlable » (Agacinsky, 2013, p. 118). La prostitution et les maisons closes permettaient, d'une certaine façon, de séparer les femmes pures des femmes vénales. La réglementation avait pour objectif de contraindre cette activité dans des lieux prédéterminés, ce qui maintenait donc l'ordre et la décence dans les villes. Il y avait aussi un grand contrôle sanitaire qui était appliqué envers les prostituées, ce qui empêchait la propagation des maladies vénériennes (Agacinsky, 2013, p. 118-119). La France a abandonné ce modèle en raison de la détérioration des conditions de vie des femmes qui travaillaient dans les maisons closes : elles devaient travailler pour payer leur place, et étaient donc forcées à accueillir des clients même lorsqu'elles étaient enceintes ou malades (Agacinsky, 2013, p. 119).

C'est en France que sont adoptées les premières lois qui tentent de réglementer la prostitution au nom de la prophylaxie morale et hygiéniste. Considérées comme les principales responsables de la propagation des maladies vénériennes, les femmes soupçonnées de racolage et de prostitution doivent être enregistrées auprès des autorités locales et se soumettre régulièrement à des examens médicaux (Cohen, 2014, p. 1).

Bref, tous les modèles législatifs susmentionnés (prohibitionnisme, abolitionnisme et réglementarisme) s'inscrivent dans une vision des prostituées comme des nuisances qui doivent être contrôlées afin de

⁹ En Australie aussi, les lois changent d'un État à un autre.

limiter les effets négatifs de leur présence sur le reste de la société, sur le fait qu'il s'agit d'un mal nécessaire et impossible à éliminer (le plus vieux métier du monde).

1.1.2 Victime

Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, une nouvelle position a émergé et s'est rapidement propagée : la vision selon laquelle les prostituées sont des victimes et selon laquelle la prostitution est une violence, au même titre que le viol, l'esclavage et la violence conjugale (Bruckert et Hannem, 2013, p. 57; Kalvig, 2014, p. 74). Cette perspective a été mise de l'avant par les féministes néo-abolitionnistes qui affirment que la prostitution est causée par un problème structurel et systémique d'inégalité entre les hommes et les femmes, en tant que groupes sociaux, qu'elle est le symbole du patriarcat et du capitalisme (Jutterdal, 2014, p. 36; Parent et Bruckert, 2010, p. 9-12). Ces féministes croient qu'il existe un lien très fort entre la mondialisation néolibérale et la prostitution, que la mondialisation a émietté le filet social, ce qui a eu de gros impacts sur les conditions de vie des femmes (Bloch-London et Jeffers, 2013, p. 1). En fait, pour les néo-abolitionnistes, légaliser la prostitution en viendrait à institutionnaliser l'inégalité des sexes et à rendre la violence envers les femmes profitable pour un groupe d'hommes exploiteurs (George et al., 2010, p. 66).

Les féministes néo-abolitionnistes luttent, non contre les prostituées, mais contre le système prostitutionnel. Pour elles, la prostitution n'est pas une conduite individuelle, mais bien un « phénomène social construit » (Agacinsky, 2013, p. 122), un marché qui s'est construit sur les inégalités entre les sexes et les classes et qui véhicule des images nocives de la femme et de la sexualité (Thiébaut *et al.* 2003, p. 107-108). Elles voient les prostituées comme les victimes d'un système inégalitaire et les prostituteurs (clients) et proxénètes comme des exploiteurs.

Pour les néo-abolitionnistes, l'État a la responsabilité de protéger les groupes les plus vulnérables de nos sociétés et se doit donc d'empêcher la violence en criminalisant les personnes qui en tirent profit (Miville-Dechêne, 2014, p. 9; Agacinsky, 2013, p. 125). L'État a aussi une responsabilité normative, et la criminalisation de l'achat de services sexuels permet de changer les mentalités et les attitudes des hommes (Smaadahl, 2014, p. 102; Farley, 2004, p. 1095; Farley et Kelly, 2000, p. 50; Waltman, 2011, p. 149). Par exemple, en Suède, le nombre de prostituées et d'acheteurs a diminué depuis que l'achat de services sexuels a été criminalisé (Agacinsky, 2013, p. 129; Waltman, 2011, p. 146-148).

Selon cette perspective, les clients sont majoritairement des hommes ordinaires et plusieurs d'entre eux sont mariés et ont une position sociale enviable¹⁰(Jutterdal, 2014, p. 42). Des études démontrent, par ailleurs, que plusieurs d'entre eux auraient des caractéristiques communes avec les hommes qui commettent des agressions sexuelles et qu'ils démontrent des attitudes de masculinité hostile (Farley *et al.*, 2015, p. 3616). Leur motivation fondamentale pour acheter du sexe est leur désir de pouvoir et de contrôle des femmes (Korsvik et Sto, 2014, p. 23-24).

Les néo-abolitionnistes insistent aussi sur le fait que l'acceptation sociale de la prostitution a des effets négatifs sur toutes les femmes. Puisque la prostitution, dans ses conditions actuelles, est majoritairement une prestation féminine des désirs d'un homme, cela crée une représentation nocive des relations entre les sexes et des femmes en tant que groupe social (Gauthier, 2011, p. 182).

Commercial sex reinforces a discriminatory belief that women's bodies are commodities for male consumption [...] that women and their sexuality are capable of being objectified in a way that men and their sexuality are not (Gauthier, 2011, p. 174).

Bergsto nous en donne deux exemples concrets : premièrement, dans la communauté de Tana au nord de la Finlande, où il y a eu une grande prolifération de la prostitution à la suite de l'ouverture de la frontière russe et, deuxièmement, à Oslo, où il y avait une grande population de prostituées originaires du Nigeria. Dans les deux cas, toutes les femmes qui faisaient partie de ces communautés visibles et facilement identifiables (les femmes russes à Tana et les femmes noires à Oslo) ont du subir le stigmate de la putain et ont été harcelées par des prostituteurs, même si elles n'étaient pas, elles-mêmes prostituées (2014, p. 115 et 120).

Dans la perspective néo-abolitionniste, il n'y a pas de différence entre prostitution volontaire ou forcée puisque la prostitution n'est jamais un choix, mais constitue plutôt le résultat d'une absence de choix (Bédard, 2013, p. 235); on refuse d'ailleurs d'utiliser l'expression "travail du sexe" (Comte, 2010, p. 426) et on croit que celles qui disent aimer cette "profession" vivent dans le déni (Thiébaut *et al.*, 2003, p. 109). La prostitution serait nocive pour l'agentivité sexuelle de celles qui l'effectuent, car elles doivent se plier aux désirs d'une autre personne et doivent donc mettre leurs propres désirs de côté (Gauthier, 2011, p. 176). En fait, plusieurs d'entre elles utiliseraient même une tactique de « décorporalisation », c'est-à-dire

_

¹⁰ Cela détonne des anciennes perspectives puisque, historiquement, les clients de prostituées ont longtemps été décrits comme étant des hommes vulnérables et incapables de se procurer du sexe autrement.

qu'elles s'abstrairaient de leur corps pour supporter leur travail et les pratiques dégoutantes qu'elles devraient parfois effectuer; elles se mettraient à distance de leurs propres organes pour tolérer l'intolérable (Agacinsky, 2013 p. 127). Thiébaut *et al.* mentionnent d'ailleurs que « cette vision d'une prostitution choisie et vécue dans une forme d'épanouissement, [on ne l'a] jamais rencontrée » (2003, p. 103). De plus, sachant que la majorité des clients rechercheraient des femmes à peine pubères, cette conception d'agentivité et d'autonomie sexuelle deviendrait simplement ridicule (Moran, 2014, p. 161).

La prostitution, par définition, est un phénomène qui s'exerce sous la contrainte. Que cette contrainte soit économique, physique ou sociale, on considère que ce n'est pas quelque chose qui, dans l'éventail des destins possibles, est librement choisi (Thiébaut *et al.*, 2003, p. 104).

Les recherches scientifiques qui conceptualisent les prostituées comme des victimes dressent un portrait accablant de cette pratique avec des statistiques révoltantes. En voici quelques-unes : 80% des femmes engagées dans la prostitution en vitrine aux Pays-Bas sont des immigrantes souvent sans papiers (MacKinnon, 2014, p. 18-19; Waltman, 2011, p. 150), 40% d'entre elles ont été forcées à se prostituer, 60% ont subi une agression physique et 40% de la violence sexuelle (Farley, 2004, p. 1095)¹¹. En 1987, la police de Montréal estime que 60 à 65% des prostituées sont des consommatrices de drogues (Van Brunschot et al., 2000, p. 56). Le journal The Sun estime que 99% des prostituées ont été victimes de violence à un moment de leur carrière et que plusieurs clients refusent de porter le condom (Van Brunschot et al., 2000, p. 58 et 61). 47% des hommes et des femmes adultes qui travaillent dans la rue ont commencé à se livrer à la prostitution avant leur dix-huitième anniversaire de naissance (Farley et al., 2003, p. 40). Ils et elles viennent souvent de milieux familiaux brisés, ou ont été pris en charge par l'État (Lowman, 2001, p. 3). Partout, les personnes prostituées sont singulièrement pauvres et démunies, elles ont souvent été violées dans l'enfance, ont un bas niveau de scolarisation et 89% d'entre elles affirment qu'elles quitteraient le domaine si elles le pouvaient (MacKinnon, 2014, p. 23-28-48; Farley et Kelly, 2000, p. 35-41). Elles ont un taux de mortalité 40 fois plus élevé que la moyenne nationale et le meurtre est très souvent la cause du décès (Farley, 2004, p. 1096-1097). Elles ont souvent des problèmes de santé similaires à ceux et celles qui ont subi de la torture (Farley et Kelly, 2000, p. 47). Le taux de stress post-traumatiques chez les prostituées est de 68%, ce qui serait plus que chez les vétérans du Vietnam et comparable aux femmes battues et aux victimes de torture (MacKinnon, 2014, p. 42; Farley, 2004, p. 1105). On parle de détresse émotionnelle, de symptômes psychiatriques, d'un sentiment profond d'inutilité, de dépression, de difficulté avec les

_

¹¹ Dans les différentes études de Farley, les chiffres sur la violence subie par les prostituées varient. J'ai utilisé les statistiques les plus récentes.

relations intimes et de troubles dissociatifs (Farley et Kelly, 2000, p. 40-45; Farley, 2004, p. 1100). 80% des femmes tuées en Colombie-Britannique entre 1975 et 1994 se livraient à la prostitution de rue (Corriveau, 2010, p. 33).

Bref, dans la perspective néo-abolitionniste, un monde sans prostitution est possible. Celles qui adoptent cette perspective affirment que la prostitution n'est pas un choix, ni un travail ou un droit, mais bien une aliénation qui résulte des inégalités sociales, qu'il s'agit d'une industrie qui « exploite la misère et la vulnérabilité des personnes et des groupes sociaux les plus fragilisés dans le contexte global de la mondialisation » (Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, 2021). Elles rejettent l'idée de la légalisation qui ne règle pas les enjeux de sécurité au sein de la prostitution et affirment même que l'industrie sexuelle et le trafic humain ont explosé dans les endroits qui ont légalisé la prostitution : les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse et la Grèce sont devenus les paradis des proxénètes et de la traite (Agacinsky, 2013, p. 115, Cho et al., 2012, p. 71) et l'Australie aurait connu une augmentation des bordels illégaux en 1999, après avoir légalisé la prostitution (Farley, 2004, p. 1099). En Australie, il y aurait aussi eu une augmentation pour la demande de services sexuels à haut risque depuis la légalisation (Waltman, 2011, p. 144). Elles rejettent aussi l'idée de la décriminalisation et croient que les féministes qui militent pour cette approche ont un « discours délétère » qui rend invisible la violence que les femmes vulnérables vivent dans ce domaine et que « les droits à la sécurité et à l'égalité [...] devraient primer le droit de commercer » (Sirois, G. et al., 2013). Ainsi, selon cette perspective, les prostituées ne sont ni des nuisances, ni des travailleuses, mais bien des victimes d'un système injuste.

Elles proposent donc d'éradiquer la prostitution en criminalisant l'achat, et non la vente de services sexuels (Parent *et al.*, 2010, p. 5; Corriveau, 2010, p. 36). Pour elles, la criminalisation de l'achat baissera la demande et pourra affaiblir le système prostitutionnel. Ce modèle, qu'on surnomme le « modèle nordique », a été élaboré par la Suède en 1999 et est aussi utilisé en France (IDS, s.d.). C'est d'ailleurs celui qui a été adopté par le Canada en 2014, après l'Arrêt Bedford.

1.1.3 Travailleuse

Une autre perspective a émergé depuis une vingtaine d'années, celle selon laquelle le travail du sexe est un travail comme un autre, qu'il peut être un choix. Il s'agirait même d'une pratique qui peut donner une certaine confiance à celles qui l'effectuent, qu'elle peut être émancipatrice et positive, et qu'elle est parfois même synonyme d'élévation sociale (Absi, 2014, p. 80 et 86).

Ceux et celles qui adoptent cette perspective croient que de considérer cette pratique comme un travail ouvre des voies de recherche et d'analyse, permet de comprendre le vécu de ces femmes, leurs expériences spécifiques, sans les classer systématiquement dans le moule de la victime aliénée (Parent et Bruckert, 2010, p. 24). Cette approche permettrait de comprendre comment se vivent les inégalités sociales sur le terrain, de comprendre comment une personne faisant partie d'un groupe socialement « dominé » reste un sujet pensant qui développe des stratégies de résistance, de comprendre la capacité d'agir des acteurs au sein des contraintes systémiques (Roux, 2014, p. 342). Cette vision du monde permettrait de confronter les stéréotypes associés au travail du sexe et de prendre conscience de la complexité des enjeux sociaux et de l'hétérogénéité des parcours des femmes engagées dans ce métier, de mieux comprendre les raisons structurelles, sociales et économiques qui poussent certaines personnes à entrer dans cette industrie et de comprendre d'où vient la violence au sein de la prostitution (Benoit *et al.*, 2017, p. 733; Durisin *et al.*, 2018, p.11 et 14; Parent et Bruckert, 2010, p. 21).

La position selon laquelle la prostitution peut être un choix s'appuie sur l'idée que les problèmes de violence et de perte d'estime de soi que vivent les femmes prostituées sont grandement surestimés, peuvent aussi être vécus dans d'autres professions et que ces problèmes résultent de la stigmatisation qui entoure cette activité, et non de l'activité en soi (Comte, 2010, p. 437). Plusieurs auteur-rice-s canadien-ne-s affirment d'ailleurs que seulement 20% des échanges économico-sexuels se font dans la rue par des femmes qui vendent leur sexualité pour payer leur consommation de stupéfiants, qui ont été forcées de le faire ou qui le font par manque de choix (*survival sexwork*), ce qui voudrait dire que 80% de cette industrie se déroule dans des conditions d'invulnérabilité, de choix et d'agentivité (Ferris, 2015, p. XIX, O'Doherty, 2011, p. 945, Bruckert & Parent, 2010, p. 57, Strega et al., 2014, p. 8). En fait, pour plusieurs travailleuses du sexe, ce serait la stigmatisation qui a le plus d'impact négatif :

(...) feminist theories that conceptualize sex work as exploitation and violence have negatively impacted my understanding of my work and of myself [...] I wondered whether I was being exploited and whether I was doing something bad for women; I began to experience deep and crushing shame » (Love, 2018, p. 182 et 184).

Benoit *et al.* ont fait l'exercice d'analyser la relation entre le travail du sexe et l'estime de soi en interviewant 218 personnes qui travaillent dans cette industrie. Leur conclusion est que le travail du sexe peut avoir un impact négatif ou positif, que cela dépend aussi d'autres facteurs personnels (Benoit *et al.*, 2018, p. 69). Selon cette étude, 90% des travailleuses du sexe en Nouvelle-Zélande se sentent aussi bien ou même mieux avec elles-mêmes que la population générale (Benoit *et al.*, 2018, p. 70). Bref, les facteurs

qui semblent influencer leur estime n'est pas le fait de travailler dans l'industrie du sexe, mais plutôt leur lieu de travail (indoor/outdoor), leur sexe, leur consommation de drogue et le fait d'être entré dans l'industrie à l'âge adulte ou non (Benoit *et al.*, 2018, p. 78).

Ces mêmes auteur·rice·s ont aussi analysé les raisons qui poussent des personnes à entrer dans l'industrie du sexe. Les raisons les plus souvent mentionnées dans les médias et les stéréotypes (abus dans l'enfance et événement traumatique) seraient surestimées, selon eux·elles : elles ont été mentionnées par seulement le tiers du total des répondant·e·s de leur étude (Benoit *et al.*, 2017, p. 742). En fait, cette raison serait majoritaire seulement pour les prostituées qui sont entrées jeunes dans cette industrie (Benoit *et al.*, 2017, p. 737). 87% ont mentionné faire ce métier par besoin d'argent, mais seulement le tiers de ces personnes avaient un besoin d'argent désespéré (Benoit *et al.*, 2017, p. 739). Bref, cette étude met l'accent sur le fait que l'entrée dans l'industrie du sexe peut être motivée par une pluralité de facteurs structurels et personnels et qu'il ne faut pas surestimer la détresse de ces personnes (Benoit *et al.*, 2017, p. 742).

Au Canada, nous pouvons constater une surreprésentation des minorités culturelles dans l'industrie du sexe : Ferris affirme même que le travail du sexe est presque inévitable pour les femmes autochtones, que ça ferait partie du parcours normal lorsqu'elles arrivent dans les grandes villes (2015, p. 157). Aux États-Unis, ce sont les femmes noires qui constituent le groupe surreprésenté dans l'industrie du sexe (Farley et Kelly, 2000, p. 40). Selon une étude, les femmes racisées travaillent dans l'industrie du sexe pour des raisons économiques étant donné que les options d'emplois bien rémunérés sont limitées pour elles (Raguparan, 2018, p. 191). Le fait d'être racisée peut même être un avantage à certains endroits, leur donnant un caractère « exotique » (Raguparan, 2018, p. 193). Bref, le travail du sexe leur procurerait une forme d'élévation sociale et leur permettrait de capitaliser sur leurs différences, de renverser la distribution traditionnelle du pouvoir : « through sex work, racialized and Indigenous women, regardless of socio-economic background, can experience a degree of power, happiness, social and political gains, social mobility and an improved quality of life » (Raguparan, 2018, p. 193).

Des études canadiennes ont été effectuées sur la sécurité des travailleuses du sexe. Certain-e-s auteur-rice-s croient que la rue constitue le secteur le plus violent de cette industrie; que, sur la rue, les femmes sont plus vulnérables, mais plus autonomes, alors que dans des établissements, elles ont plus de sécurité, mais moins d'argent et moins de liberté (Bruckert et Parent, 2010, p. 59). D'autres disent que la prostitution intérieure est plus dangereuse, car les travailleuses ont moins de contrôle sur le choix des

clients et ne peuvent pas s'enfuir (Farley, 2004, p. 1101). L'étude de O'Doherty, quant à elle, démontre que les travailleuses du sexe indépendantes ont un niveau le plus bas de victimisation, comparativement aux masseuses et aux escortes. Ce qui semble donc apporter le plus de sécurité aux travailleuses du sexe est leur indépendance, le contrôle qu'elles ont sur le choix des clients et le fait de pouvoir structurer leur environnement de travail par elles-mêmes (O'Doherty, 2011, p. 956). Bref, cette étude démontre que le modèle néo-réglementariste est dangereux pour les travailleuses du sexe.

Selon la perspective de travailleuse, classer les femmes qui pratiquent ce métier comme des victimes est une erreur. L'on préfère combattre le stigmate de la putain en se le réappropriant. On met de l'avant le concept d'agentivité et rejette le modèle néo-réglementariste qui ne fait que perpétuer l'idée que les prostituées sont des criminelles qui ont besoin d'être encadrées, ce qui ne règle pas l'enjeu de la stigmatisation. On rejette aussi le modèle néo-abolitionniste qui aurait une vision paternaliste, infantilisante, misérabiliste et unidimensionnelle des travailleuses du sexe (Corriveau, 2010, p. 39). On accuse ce mouvement d'occulter plusieurs variables dans leur analyse du monde prostitutionnel et d'être majoritairement composé de femmes blanches et bourgeoises (Beloso, 2012, p. 49). On pense que le travail du sexe est un métier comme un autre, que des lois contre l'exploitation existent déjà dans le Code criminel canadien et qu'il n'est donc pas nécessaire de créer des lois supplémentaires pour encadrer l'industrie du sexe (Corriveau, 2010, p. 48).

Sous cette perspective, on recommande la décriminalisation du travail du sexe. Cela veut donc dire qu'il faudrait éliminer toutes les offenses liées à la prostitution du Code criminel et gérer la prostitution avec les lois qui existent déjà, c'est-à-dire les lois qui encadrent le monde du travail et de la santé (Bédard, 2013, p. 236; Durisin *et al.*, 2018, p. 9). La vision selon laquelle les travailleuses du sexe sont des travailleuses est celle que Terri-Jean Bedford et ses partenaires défendaient lors des audiences qui ont mené à l'Arrêt Bedford et au jugement d'inconstitutionnalité des articles 210, 212 (1)j) et 213 (1)c). Le seul pays qui a adopté cette approche est la Nouvelle-Zélande et il s'agit aussi du seul endroit qui a développé son cadre juridique en collaborant avec des travailleuses du sexe (Corriveau, 2010, p. 44-45; Van der Meulen, 2011, p. 351-352). C'est ce que l'OMS et l'ONU recommandent, afin d'assurer la santé, la sécurité et la protection des droits humains des travailleuses du sexe (Sex Workers United Against Violence *et al.*, 2014, p. 1). Depuis la réforme en Nouvelle-Zélande, 90% des travailleuses du sexe ayant répondu à l'enquête du ministère de la Justice de ce pays se considèrent plus protégées légalement, se sentent soutenues et leur relation avec la police s'est améliorée. Des études dans ce pays démontrent que, si elles sont victimes d'un

crime, elles ont plus tendance à aller voir la police et à demander de l'aide (Bruckert et Hannem, 2013, p. 61). Cette approche de l'industrie du sexe a créé un grand renversement, car, pour la première fois, les voix des femmes qui pratiquent ce métier ont été écoutées et entendues et l'idée que la prostitution pouvait être un choix personnel s'est installée (McLaughlin, 1991, p. 264).

Dans l'État du Rhode Island (aux États-Unis), la prostitution a été décriminalisée de 2003 à 2009, après qu'un avocat ait constaté qu'il y avait un « trou » législatif (loophole) lors d'un procès. Le juge n'a pas eu le choix de décriminaliser cette pratique, jusqu'à ce qu'un nouveau projet de loi soit adopté, ce qui leur a pris 6 ans. Deux chercheur·e·s ont donc profité de cette occasion exceptionnelle pour analyser les effets de la décriminalisation du travail du sexe dans cet État. Il et elle sont arrivés à la conclusion que la décriminalisation a eu pour effet d'augmenter la demande pour la prostitution intérieure, mais de baisser le nombre total de viols rapportés à la police de 30%, et a aussi baissé le nombre de femmes infectées de la gonorrhée de 40%, dans la population générale (Cunningham et Shah, 2017, p. 1707). Cette étude démontre donc que la décriminalisation permet aux travailleuses de mieux gérer leurs relations avec leurs clients, ce qui a des effets positifs pour la société, en matière de santé, de sécurité, mais aussi en termes économiques, puisque les procès et les traitements contre les ITSS ont des coûts.

1.1.4 Combinaison d'approches

Il est parfois difficile de faire une distinction nette et précise entre chaque perspective. Certains discours prônant la décriminalisation du travail du sexe sont teintés d'un argumentaire mettant de l'avant la vulnérabilité de ces femmes; ils combinent donc les visions de travailleuse et de victime. D'autres discours, prônant la réglementation et le contrôle de la prostitution, ont pour objectif de protéger la société et les femmes qui effectuent cette pratique. Ainsi, nous pourrions dire qu'il s'agit de discours qui combinent les visions de nuisance et de victime.

Aux Pays-Bas, c'est après avoir constaté les différents problèmes qui existaient dans l'univers prostitutionnel (prédominance de personnes immigrantes dans l'industrie et problèmes liés au crime organisé) que le gouvernement a décidé d'adopter « un système d'attribution de permis pour réglementer le secteur de la prostitution » (Barnett *et al.*, 2011, p. 10). Les travailleuses du sexe et tenancier·ère·s de maisons closes doivent détenir un permis et payer des impôts sur le revenu. Des normes sont créées et appliquées par rapport à la propreté des lieux de travail, avec des inspections et la prostitution de rue reste illégale. Les objectifs sont d'offrir une certaine protection sociale, de limiter les risques sur la santé

des travailleuses du sexe et de réduire le trafic humain en ayant un plus grand contrôle sur l'industrie (Corriveau, 2010, p. 42). La réglementation leur a permis de « nettoyer » l'industrie de la prostitution, d'éliminer et de punir l'exploitation qui peut y exister, de diminuer le nombre de prostituées illégales, tout en permettant à l'industrie d'exister et de contribuer à l'économie du pays (Barnett *et al.*, 2011, p. 13).

C'est ce qu'on pourrait appeler le modèle néo-réglementariste. La différence majeure entre l'approche réglementariste et l'approche néo-réglementariste est qu'elle inclut une perspective de protection envers les travailleuses, ce qui n'existait pas dans l'ancienne perspective. Bref, il s'agit d'une vision plus complexe, c'est-à-dire que les prostituées ne sont ni considérées purement comme des nuisances, ni comme des victimes, mais un peu des deux : on contraint les espaces où elles peuvent pratiquer leur métier, car on considère qu'il s'agit d'une pratique immorale et nuisible pour le reste de la population, mais on considère aussi que les femmes qui sont dans cette industrie sont des victimes d'hommes malhonnêtes et abuseurs, qu'elles ont besoin d'être protégées. D'ailleurs, dans cette approche, les travailleuses du sexe ne sont pas contraintes à faire des examens médicaux, et leur profession n'est pas indiquée sur leurs papiers officiels, contrairement à plusieurs pays qui ont légalisé la prostitution.

1.2 La législation canadienne

Dans la section qui suit, je ferai un bref historique de l'évolution des différentes lois canadiennes¹² encadrant la prostitution et le travail du sexe, en prenant le soin de remettre ces faits historiques dans leur contexte social.

1.2.1 Bref historique

Historiquement, la prostitution n'a jamais été illégale au Canada, au sens propre du terme. Par contre, entre les années 1970 et 1990, sa pratique a été de plus en plus réglementée avec la création de lois contre la sollicitation, puis contre la communication, des lois contre les maisons de débauche, ainsi que des lois contre le proxénétisme.

_

¹² Dans le cadre de ce mémoire, je n'aborderai pas la législation de la prostitution avant la confédération, vu la difficulté d'accès de ces informations. La question de la prostitution sur le territoire que l'on appelle aujourd'hui « Canada » avant la confédération, l'effet du colonialisme sur cet enjeu et sur les peuples autochtones seraient, selon moi, des objets de recherche très intéressants pour des chercheur·e·s en histoire.

Le premier Code criminel canadien a été élaboré en 1892, après l'établissement de la confédération de 1867. Il a été largement influencé par les lois anglaises et le mouvement pour la pureté morale et sociale qui dominait à cette époque. Il incluait des articles de loi contre les offenses à la moralité, ainsi qu'une loi contre le vagabondage, le « Vagrancy Act », qui avait pour objectif de gérer les indésirables dans les villes. Selon cet article de loi, une vagabonde était simplement définie comme une femme qui occupe l'espace public la nuit, « une fille publique ou coureuse de nuit » (Corriveau, 2010, p. 29). Des articles ont ensuite été ajoutés pour demander une protection spéciale pour les femmes mineures et pour que les proxénètes qui tentent de les entrainer dans le monde de la prostitution soient plus sévèrement punis (Cohen, 2014, p. 6). Malgré ces ajouts, les femmes étaient particulièrement visées par cette loi, comme l'affirment Van Der Meulen et Durisin : « on paper, the vagrancy act targeted and criminalized the procurers, prostitutes, managers and owners of bawdy-houses. In practise, however, sex-working women were disproportionaly charged » (2018, p. 28).

Puis, avec l'urbanisation, l'activité des ports et des chemins de fer grandissante, la population masculine augmente de façon drastique dans les villes (Poutanen, 2021, p. 52). À la fin du XIX^e siècle, il y avait six fois plus de bordels que d'églises dans plusieurs villes canadiennes (Hallgrimsdottir *et al.*, 2008, p. 123). Ceuxci étaient socialement acceptés, car on disait qu'ils permettaient aux hommes blancs de faire sortir leur excédent de libidos, sans avilir des « femmes pures » et sans avoir besoin d'aller coucher avec des femmes autochtones (Khan, 2018, p. 68; Davies, 2015, p. 85)¹³. On considérait la prostitution comme une « soupape pour le trop-plein de désir masculin » (Lapointe, 2014, p. 288), comme un mal inévitable. On ne tentait donc pas de l'éliminer, mais plutôt de la contrôler et de la confiner dans des quartiers réservés (les *Red Lights*) (Lapointe, 2014, p. 24).

Les deux Grandes Guerres ont été marquées d'une intervention de l'État fédéral dans la régulation de la prostitution qui était normalement gérée par les autorités policières des villes (Lapointe, 2014, p. 114). Lors de la Première Guerre mondiale, une épidémie d'influenza, de tuberculose, de syphilis, d'herpès et de gonorrhée survient dans l'armée canadienne. Le gouvernement permet donc le dépistage et le confinement forcés pour toute femme qui se fait prendre à avoir des relations sexuelles avec des militaires, dans les nouvelles lois de mesures de guerre imposées en 1917 (Canadian Civil Liberties Association, 2020,

¹³ D'ailleurs,en 1879, il y a eu un amendement à la *Loi sur les Indiens* de 1876 pour criminaliser les femmes autochtones qui se rendaient dans les maisons closes et pour empêcher les mélanges raciaux (Van Der Meulen et Durisin, 2018, p. 29).

p. 7-8). Lors de la Deuxième Guerre mondiale, une autre épidémie de maladies vénériennes survient chez les soldats de l'armée canadienne. Le 13 novembre 1943, dix des onze maisons closes de la ville de Québec ferment leurs portes, dans le quartier de la gare du Palais. En février 1944, ce sont les maisons de prostitution du *Red Light* de Montréal qui sont fermées, sous la pression de l'armée canadienne (Lapointe, 2014, p. 95 et 115). Tous les phénomènes susmentionnés (Vagrancy Act, lois des mesures de guerre et fermeture des *Red Lights*) s'inscrivent dans une perspective des prostituées comme des nuisances sociales, comme des parias devant être confinées, ou éliminées.

Il faut dire que cette période de l'histoire (des années 1920 aux années 1950) a été témoin de nombreux changements sociaux profonds, par rapport à la place des femmes, de la famille, de l'érotisme et des villes : essor de la pornographie, émergence du travail des femmes et du travail de nuit (ce qui éveilla la vie nocturne, dans les villes), exode rural, création des banlieues d'après-guerre, croissance économique, vague d'immigration, augmentation de la délinquance juvénile (causée par l'absence des parents dans le nid familial, le père étant au front et la mère à l'usine), crise du logement et de la salubrité, etc. (Lapointe, 2014, p. 19, 31-33, 43-47, 64-70, 88-90 et 97). Tous ces phénomènes ont inquiété une tranche de la population, et un mouvement de moralité publique est apparu en Amérique du Nord, afin de lutter contre ceux-ci. À Montréal, plusieurs enquêtes se sont succédé durant ces années, afin de mettre en lumière la contribution du service de police dans la prolifération des bordels, ainsi que leur implication dans le crime organisé (Enquête Coderre, Commission Cannon II et Enquête Caron). Même la France, berceau du modèle réglementariste, a décidé de fermer ses bordels en 1946, et de nouvelles Conventions contre la traite des êtres humains émergent, avec la création de l'ONU et du droit international. Bref, nous pouvons constater, historiquement, que la perception des prostituées comme des victimes commence à se propager, au Canada et à l'international (Lapointe, 2014, p. 288).

Le début des années 1970 a été une période très féconde pour les mouvements féministes, surtout en ce qui a trait aux droits sexuels et familiaux, au point où on surnomme cette époque « la deuxième vague du féminisme ». Cette période est aussi marquée d'un mouvement d'embourgeoisement dans les villes dans l'intérêt d'y attirer la classe moyenne et les familles. Cela a mené à une augmentation du contrôle policier dans les quartiers plus pauvres et à la fermeture de plusieurs bars afin de « nettoyer » les quartiers de ses

¹⁴ Le *Red Light* de Montréal se trouvait entre les rues St-Laurent, St-Denis, Sherbrooke et Craig (St-Antoine). On dit que 78% des maisons de prostitutions de Montréal se trouvaient dans cette zone avant 1944 (Lapointe, 2014, p. 25 et 117).

éléments jugés indésirables (Butler Burke, 2018, p. 206-208; Beer, 2018, p. 330). Dans les années 1980, une épidémie de sida survient. La prostitution est ainsi vue comme un enjeu de santé publique, une nuisance (Beer, 2018, p. 331). Ayant fermé les maisons closes, on constate une augmentation de la prostitution de rue à Vancouver et Toronto, selon Lowman. Ainsi, de nombreuses études sont effectuées et deux comités spéciaux sont créés à Ottawa : le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (le Comité Badgley, 1982-1984) et le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (le Comité Fraser, 1983-1985) (Lowman, 2001, p. 2). C'est dans ce contexte que de nombreux articles de lois ont été ajoutés puisque, avant 1972, la prostitution était toujours considérée comme du vagabondage (article 175.1.c).

Voici les articles de lois qui ont été créés dans le dernier quart du XX^e siècle :

- 1972 : la loi sur le vagabondage est remplacée par une loi sur la sollicitation à des fins de prostitution (article 195.1). En 1978, la portée de cet article est limitée, c'est-à-dire qu'il doit y avoir preuve de pression et d'insistance de la part de l'accusée (Corriveau, 2010, p. 30; Ferris, 2015, p. 183-184).
- 1977 : des lois contre la tenue d'une maison de débauche sont créées (articles 210 et 197) (Ferris, 2015, p. 183)
- 1985 : la loi sur la sollicitation est remplacée par la loi C-49 qui interdit toute communication à des fins de prostitution (article 213(1)c)) (Van Der Meulen et Durisin, 2018, p. 33; Ferris, 2015, p. 184).
- 1990 : ajout de l'interdiction de vivre des produits de la prostitution d'une autre personne (article 212(1)j)) (Ferris, 2015, p. 184)

Nous pouvons donc voir, dans ce bref historique canadien (XIX^e et XX^e siècle), que deux visions se sont succédé et ont parfois même coexisté, en ce qui a trait aux prostituées : la « pècheresse » immorale, vénale et corruptrice (nuisance) et l'esclave déchue, contrainte par le déshonneur ou la pègre (victime) (Lapointe, 2014, p. 288).

1.2.2 Arrêt Bedford et Projet de loi C-36

En juillet 2009, trois travailleuses et ex-travailleuses du sexe (Terri Jean Bedford, Amy Lebovitch et Valerie Scott) se présentent devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario et demandent une révision des articles de loi qui encadrent la prostitution : l'article 210 qui interdit de tenir une maison de débauche ou

de s'y trouver; l'article 212(1)j) qui interdit de vivre des produits de la prostitution d'autrui; et l'article 213(1)c) qui interdit la communication en public à des fins de prostitution. Selon elles, ces articles ont comme effet d'empêcher les travailleuses du sexe de se regrouper dans un endroit sécuritaire, d'engager un chauffeur ou un garde du corps et de négocier les termes de l'échange avec les clients potentiels. Ils seraient donc inconstitutionnels, car ils contreviendraient à l'article 7¹⁵ de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elles ajoutent que l'article 213 (1)c) contrevient aussi à l'article 2b)¹⁶ de cette même *Charte* (Canada (Procureur général) c. Bedford., 2013, Ferris, 2015, p. 186). Ces revendications sont révolutionnaires, car pour la première fois dans les institutions canadiennes, une nouvelle conception de la prostitution émerge : celle de la prostitution comme un choix, comme un travail.

La Cour d'appel de l'Ontario leur donne raison pour les articles 210 et 212 (1)j), mais juge l'article 213 (1)c) constitutionnel. C'est ainsi que ce cas a pu se rendre à la Cour suprême du Canada avec deux demandes distinctes : le Procureur général du Canada qui veut renverser la décision concernant les articles 210 et 212 (1)j) et le camp Bedford qui veut renverser la décision de constitutionnalité de l'article 213(1)c). Le 20 décembre 2013, la Cour suprême du Canada rend un jugement historique et déclare l'inconstitutionnalité de tous les articles susmentionnés (210, 212 (1)j) et 213 (1)c)) et donne un an au gouvernement en place pour créer un nouveau cadre législatif (Canada (Procureur général) c. Bedford., 2013; Ferris, 2015, p. 186-187).

Tel qu'ordonné par la Cour suprême du Canada, le gouvernement fédéral se penche sur la question de la prostitution et élabore un nouveau projet de loi. Le 4 juin 2014, il présente le projet de loi C-36: *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* à la Chambre des communes. Après l'accord du Comité permanent de la justice et des droits de la personne et du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, le projet de loi reçoit la sanction royale le 6 novembre 2014 (Projet de loi C-36, 2014). La Figure 1.2 explique les détails des modifications apportées au Code criminel canadien depuis l'Arrêt Bedford et le Projet de loi C-36.

_

¹⁵ Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale (Canada (Procureur général) c. Bedford., 2013),

¹⁶ Chacun a les libertés fondamentales suivantes : liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication (Canada (Procureur général) c. Bedford., 2013).

Figure 1.2 Articles de lois avant et après l'Arrêt Bedford et le Projet de loi C-36

Avant	Après
Article 197 (1) : Définition de prostitué : Personne de l'un ou l'autre sexe qui se livre à la prostitution.	Définition abrogée, car cette définition n'était utilisée que pour l'article 210.
Article 210 : « Maison de débauche » : Local tenu, occupé ou fréquenté par une ou plusieurs personnes, à des fins de prostitution ou pour la pratique d'actes d'indécence.	« Maison de débauche » : Local tenu, occupé ou fréquenté par une ou plusieurs personnes pour la pratique d'actes d'indécence.
Article 212 (1)j) : Proxénétisme : vivre des produits de la prostitution d'une autre personne (al. 212(1)j).	Remplacé par 286.1 à 286.3 : vivre des produits de services sexuels d'une autre personne devient une circonstance aggravante et certaines exceptions ont été prévues pour des situations dénuées d'exploitation.
Article 213 (1)c): Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre : soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit, communique ou tente de communiquer avec elle.	Remplacé par : par. 213(1.1) Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, dans le but d'offrir ou de rendre des services sexuels moyennant rétribution, communique avec quiconque dans un endroit public ou situé à la vue du public qui est une garderie, un terrain d'école ou un terrain de jeu ou qui est situé à côté d'une garderie ou de l'un ou l'autre de ces terrains.

(Casavant et Valiquet, 2014, p. 13-15)

En plus de ces changements, le projet de loi crée deux nouvelles infractions liées à la prostitution qui criminalisent :

- le fait d'obtenir ou de communiquer avec quiconque en vue d'obtenir des services sexuels contre rétribution, en tout temps et en tout lieu (article 286.1);
- la publicité pour la vente de services sexuels, avec immunité pour la publicité de ses propres services sexuels (article 286.4).

Alors que le cadre législatif précédant l'Arrêt Bedford insistait sur la nuisance de la prostitution et criminalisait les activités entourant la prostitution, les nouveaux articles de loi décrivent plutôt la prostitution comme une forme d'exploitation et proposent de criminaliser les clients et toute autre personne pouvant exploiter ou recevoir des bénéfices monétaires des travailleuses du sexe (proxénètes, publicitaires, etc.) (Casavant et Valiquet, 2014, p. 8). Ainsi, nous pouvons constater que, malgré la tentative

de Bedford et ses comparses, la perspective de travailleuse n'a pas été adoptée par le gouvernement et que, encore une fois, les perspectives de nuisance et de victime se sont succédé.

1.3 Traitement scientifique du travail du sexe et de la prostitution

Des chercheur·e·s ont analysé l'évolution de la recherche scientifique sur la prostitution et le travail du sexe. Lowman s'est concentré sur le cas du Canada, tandis que Farley a analysé les recherches étatsuniennes.

1.3.1 Au Canada

À part quelques études isolées sur ses répercussions sur la santé et sur son histoire, très peu de recherches ont été effectuées sur la prostitution au Canada avant 1970 (Lowman, 2001, p. 2). Comme nous l'avons mentionné plus tôt, plusieurs maisons closes de Vancouver ont été fermées à la fin des années 1970, ce qui a mené à une grande expansion de la prostitution de rue. Ainsi, une énorme augmentation du nombre d'études gouvernementales sur cette pratique a eu lieu entre le début des années 1980 et la fin des années 1990 (Lowman, 2001, p. 2). En voici une liste non exhaustive (Figure 1.3).

C'est donc un problème de nuisance qui a motivé la création des premières études sur le sujet de la prostitution au Canada, au début des années 1980. L'objectif principal de ces études était de réfléchir à la façon d'encadrer cette nuisance. Puis, au début des années 1990, un renversement se produit; ce qui n'avait été considéré que comme une préoccupation secondaire est soudainement devenu une préoccupation principale : la prostitution et l'exploitation des jeunes.

La majorité des rapports qui ont été publiés à la suite de ces études arrivent à des recommandations similaires, c'est-à-dire un meilleur financement des programmes sociaux pour aider les personnes qui veulent quitter le milieu et pour éliminer les inégalités sociales et économiques entre les sexes. Il est intéressant de constater que plusieurs de ces rapports ont recommandé de décriminaliser les maisons closes, afin de permettre aux travailleuses du sexe de travailler en groupe (Corriveau, 2010, p. 37-38). Le seul comité qui recommande une plus grande criminalisation est celui sur la condition féminine qui affirme, dans son rapport publié en 2007, que la prostitution est une forme d'exploitation sexuelle étroitement liée à la traite de personnes (Comité permanent de la condition féminine, 2007, p. 7). Il recommande donc de traiter les personnes prostituées comme des victimes et de criminaliser la clientèle.

Figure 1.3 Comités gouvernementaux sur la prostitution, rapports et recommandations

Nom du comité et dates	Recommendations
Le Comité Badgley, 1982 à 1984	Premier sondage national auprès de personnes prostituées au Canada et entrevues auprès de 145 femmes et 84 hommes de moins de 20 ans (Lowman, 2001, p. 2).
Le Comité Fraser, 1983 à 1985	Objectif d'étudier les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution et de recommander des réformes juridiques et sociales pour y faire face. Recommande de permettre aux travailleuses du sexe de travailler à leur domicile, affirme que la loi est excessive et déshumanisante (Casavant et Valiquet, 2014, p. 6; Corriveau, 2010, p. 36-38; Ferris, 2015, p. 184).
Le Comité permanent de la	Publie un rapport pour évaluer les impacts de la loi C-49 sur la
justice et du Solliciteur général,	communication à des fins de prostitution (Casavant et Valiquet, 2014, p.
1990	6-7).
Le groupe de travail fédéral-	Publie un rapport en 1998, dans lequel il constate l'échec des lois
provincial-territorial sur la	actuelles. Recommande de permettre aux femmes de travailler
prostitution, 1992 à 1998	ensemble puisque la rue est dangereuse (Corriveau, 2010, p. 36-38).
Sous-comité de la Chambre des communes, 2006	Les lois actuelles compromettent la sécurité des travailleuses et les empêchent d'utiliser les services sociaux et de santé. Les poussent à la clandestinité, là où il y a plus de violence (Corriveau, 2010, p. 37-38).
Comité permanent de la condition féminine, 2007	Étude sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Publie une liste de 33 recommandations en matière de préventions, protection et changements juridiques (Comité permanent de la condition féminine, 2007, p. vii).

Bref, dans les études scientifiques canadiennes de la fin du XX^e siècle, il est évident que la perspective de nuisance n'a pas été adoptée, mais que c'est plutôt un mélange de perspectives de victime et de travailleuse qui était utilisé par les chercheur·e·s, c'est-à-dire que l'on conçoit que ces femmes font un métier dangereux et que les lois en place compromettent leur sécurité.

1.3.2 Aux États-Unis

Aux États-Unis, il y a aussi eu une explosion de recherches scientifiques sur la prostitution au début des années 1990, comme nous pouvons le voir dans la Figure 1.4. Dans les bases de données Medline et PsycINFO, il y a un total de 150 articles entre 1980 et 1984 et un total de 761 articles entre 1992 et 1996 (Farley et Kelly, 2000, p. 32). Les études publiées entre 1980 et 1984 sur la base de données PsycINFO étaient surtout des analyses sociologiques, alors que celles publiées entre 1992 et 1996 mettaient l'accent sur les conséquences négatives de la prostitution sur le plan des maladies transmissibles sexuellement. Les articles publiés dans la base de données Medline ont toujours favorisé une approche médicale du travail du sexe en termes d'infections transmises sexuellement, mais la quantité de travaux publiés portant sur les autres conséquences physiques que cette pratique peut avoir ont baissé en pourcentage entre ces deux périodes. Bref, nous pouvons constater qu'entre ces deux périodes, les deux bases de données ont changé d'approche, ont abandonné les perspectives sociologiques pour se mettre à aborder presque exclusivement des conséquences négatives de cette pratique, de parler des prostituées comme des nuisances et comme des vectrices de maladies.

Figure 1.4 Les études scientifiques aux États-Unis

TABLE 1. Change in Content of References to Prostitution, 1980-1996

	1980-1984				1992-1996			Percent Change		
	Medline		PsycINFO		Med	Medline		INFO	Medline	PsydNFO
	%	(N)	%	(N)	%	(N)	%	(N)	%	%
1) STD/HIV	68%	(81)	2%	(1)	86%	(476)	70%	(146)	+18%	+68%
Other Harmful Consequences	15%	(18)	41%	(21)	2%	(10)	8%	(18)	□ 13%	□ 33%
Legal/Demographic/ Psychoanalytic	17%	(20)	57%	(19)	12%	(65)	22%	(46)	<u> </u>	□ 35%
Total	100%	(119)	100%	(41)	100%	(551)	100%	(210)		

Definitions

- STD/HIV: studies of at-risk sexual behaviors and drug-using practices
- Other Harmful Consequences of Prostitution: studies of non-HIV-related harm, such as physical and sexual violence, antecedent childhood sexual assault
- Legal/Demographic/Psychoanalytic: studies which focus on the psychology, sociology or legalization of prostitution, without an emphasis on harmful consequences

(Farley et Kelly, 2000, p. 32)

Il semble donc que le Canada et les États-Unis ont adopté des approches différentes pour aborder la prostitution, au courant des années 1990, en ce qui a trait aux études scientifiques, plus spécifiquement. Pendant que les États-Unis se concentraient sur la propagation d'ITSS, le Canada se concentrait plutôt sur les facteurs qui améliorent la sécurité de ces femmes et sur la décriminalisation du travail du sexe.

1.3.3 Études plus récentes

La Figure 1.5 contient la liste des articles et ouvrages scientifiques de ma revue de littérature sur le travail du sexe et la prostitution, datant tous d'après l'année 2000, puisque je voulais me concentrer sur les recherches les plus récentes sur le sujet. J'ai classé ces références selon le point de vue qui y est exprimé. (Notez que pour les ouvrages collectifs, je n'ai mis que le nom de l'auteur-rice principal·e dans ce tableau).

En analysant ce tableau, nous constatons que les articles et ouvrages scientifiques qui décrivent le travail du sexe comme un travail sont plus nombreux que ceux qui conceptualisent les prostituées comme des victimes (21/13). Aucun des articles qui composent ma revue de littérature n'abordait les prostituées en termes de nuisance.

Un fait intéressant à noter : la majorité des sources qui conceptualisent les prostituées comme des victimes n'étaient pas rédigées par des universitaires, mais plutôt par des organismes militants ou gouvernementaux, et plusieurs ont été rédigées par la même chercheure (Farley). D'ailleurs, les auteur·rice·s qui adoptent cette position sont majoritairement originaires de l'international (Allemagne, France, États-Unis), alors que la majorité des textes de cette liste qui défendent la décriminalisation sont canadiens. Cela reflète bien la situation actuelle sur le terrain : les universitaires militent majoritairement pour une décriminalisation, alors que les organismes démocratiques et populaires, tels que les refuges pour femmes victimes de violence, adoptent plutôt la perspective de victime; ceux-ci ont d'ailleurs joué « un rôle crucial dans la campagne pour la criminalisation des prostituteurs » (Korsvig et Sto, 2014, p. 18). Ces opinions sont directement liées à la position de ces personnes, c'est-à-dire que les universitaires, en étant à l'extérieur du milieu prostitutionnel, prétendent avoir un point de vue plus neutre et complet du phénomène, alors que les travailleuses affirment qu'elles ont un meilleur portrait de la situation, car elles sont directement sur le terrain et voient, concrètement, les effets des différentes politiques sur les femmes prostituées. Elles s'accusent donc mutuellement d'être, soit trop détachées de la réalité, ou au contraire, trop influencées par leurs émotions et de ne pas avoir un portrait global de l'industrie du sexe.

Figure 1.5 Articles scientifiques selon la perspective

Nuisance	Victime	Travailleuse	Neutre
	Agacinsky (2013)	Bédard (2013)	
	Bloch-London et Jeffers	Beloso (2012)	
	(2013-2014)	Benoit <i>et al</i> . (2017)	Barnett <i>et al</i> . (2011)
	Cho <i>et al.</i> (2012)	Benoit <i>et al.</i> (2018)	Casavant et
	Cohen (2014)	Broqua <i>et al.</i> (2014)	Valiquette (2014)
	Farley (2004)	Bruckert et Hannem	George <i>et al</i> . (2010)
	Farlet <i>et al.</i> (2003)	(2013)	IDS (s.d.)
	Farley <i>et al.</i> (2015)	Campbell (2015)	Lowman (2001)
	Farley et Kelly (2000)	CCLA (2020)	
	Gauthier (2011)	Comte (2010)	
	Korsvik et Sto (2014) MacKinnon (2014)	Cunningham et Shah (2017)	
		Davies (2015)	
	Thiébaut <i>et al.</i> (2003)	Durisin <i>et al.</i> (2018)	
	Waltman (2011)	Ferris (2015)	
	,	Foucart (2017)	
		Machat <i>et al.</i> (2018)	
		O'Doherty (2011)	
		Parent <i>et al.</i> (2010)	
		Poutanen (2021)	
		SWUAV et al. (2014)	
		Tabet (2004)	
		Van der Meulen (2011)	

En résumé, les études scientifiques, universitaires et gouvernementales canadiennes ont tendance à conceptualiser les travailleuses du sexe et prostituées comme des travailleuses ou comme des victimes, depuis le début des années 1990. Cela concorde avec l'évolution législative de la question, c'est-à-dire que la perspective de nuisance est de moins en moins populaire, alors que de nouveaux modèles émergent.

CHAPITRE 2

LE CADRAGE MÉDIATIQUE

Les différentes théories sur le cadrage médiatique démontrent qu'un enjeu peut être perçu et présenté de différentes façons, et que la perspective qui est choisie par un média pour l'aborder peut avoir des effets sur les opinions des citoyen·ne·s, et sur les décisions politiques.

Dans ce chapitre se trouve une présentation des différentes définitions du concept de cadrage médiatique, accompagnée d'un bref historique de cette théorie. Puis, une présentation des travaux sur le cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution sera effectuée, pour finalement aborder la question du rôle, de la responsabilité et des effets des médias.

2.1 Tentative de définition

Le concept de cadrage a été développé par Goffman dans ses études sur la perception de la réalité. Il définit les cadres comme des principes d'organisation, des règles implicites qui structurent les événements de la vie quotidienne, qui donnent du sens et qui assurent l'intelligibilité de ce qui nous entoure (Goffman, 1991, p. 13-22). Ces règles implicites sont diffusées à travers la tradition morale et culturelle dans « les contes populaires, les personnages de roman, la publicité, les mythes, les vedettes de cinéma et leurs rôles les plus célèbres, la Bible et autres sources de représentations exemplaires » (Goffman, 1991, p. 554). Bref, les représentations médiatisées créent des cadres de référence, des normes, qui affectent et encadrent notre compréhension du monde.

Le concept de « cadrage » a ensuite été utilisé dans plusieurs domaines : en psychologie, en linguistique, en analyse de discours, en science de la communication et des médias, en science politique et en étude des politiques publiques (Benford *et al.*, 2012, p. 220-221). Il s'agit d'un concept polysémique dans les recherches en sciences humaines, et particulièrement celles en communication (Lemarier-Saulnier, 2016, p. 65). L'aspect le plus étudié est le cadrage médiatique; depuis le début des années 2000, on note un certain engouement et une grande augmentation du nombre de recherches scientifiques sur cette théorie. En fait, de nombreux-ses chercheur-e-s ont identifié ce concept comme étant le plus fertile de la discipline des communications politiques (de Vreese et Lecheler, 2012, p. 292).

De nombreux auteur·rice·s ont défini le cadrage médiatique. Pour Gamson *et al.*, il s'agit d'un principe organisationnel qui donne de la cohérence et de la signification à des symboles disparates (1992, p. 384-385).

Chong et Druckman le définissent plutôt ainsi :

The major premise of framing theory is that an issue can be viewed from a variety of perspectives and be construed as having implications for multiple values or considerations. Framing refers to the process by which people develop a particular conceptualization of an issue or reorient their thinking about an issue (2007, p. 104).

Cette définition est intéressante, car elle démontre bien qu'il existe une variété de façons de percevoir un enjeu, que le cadrage n'est qu'une façon parmi tant d'autres de concevoir la réalité. Par exemple, lorsqu'on parle de prostitution, plusieurs enjeux peuvent émerger tels que la pauvreté, la sécurité dans les villes, la consommation de drogue, l'économie, etc. Tous ces enjeux sont réels, mais le choix de celui que l'on utilisera lors d'un reportage médiatique, l'angle d'approche, c'est le cadrage médiatique.

La définition de Entman, quant à elle, est la plus populaire, dans la communauté scientifique :

To frame is to select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation for the item described (1993, p. 52).

Elle est pertinente, car, tout comme celle de Chong et Druckman, elle met en relief l'idée d'une pluralité de façons de percevoir un enjeu. Par contre, elle va un peu plus loin en intégrant la notion de « sélection », ce qui implique que certains aspects de la réalité sont occultés (de Vreese et Lecheler, 2012, p. 294). En effet, comme le dit aussi Carline : « frames are politically saturated. They are, themselves, operations of power » (2012, p. 209). Les cadres ne sont pas neutres et le fait de cadrer un enjeu est motivé par des considérations politiques. Aaroe, quant à lui, affirme que cette sélection réduit des enjeux complexes à un ou deux aspects centraux (2011, p. 207). Foucart renchérit en affirmant que « le cadrage – communicationnel, culturel, politique, juridique – est effectué par le travail de ces agents sociaux qui mobilisent les médias, des œuvres culturelles, des chercheurs, et *in fine* des politiques, pour tenter

d'imposer à leurs jugements de valeur, un cadre normatif qui leur convient » (2017, p. 82). Bref, le cadrage est un processus de définition conceptuel qui permet d'instaurer une norme (Foucart, 2017, p. 83).

La définition de Entman que j'ai mentionnée ci-haut a aussi l'avantage d'expliciter ce que contient un cadre : une définition de l'enjeu, une interprétation causale, une évaluation morale et une recommandation de solution (pronostique). Ces quatre items doivent, généralement, être cohérents pour que l'on distingue un cadre d'un autre, mais ne sont pas nécessairement présents dans chaque article journalistique. Par exemple, dans leur recherche, Esmark et Schoop se sont surtout basés sur la définition du problème et les solutions présentées pour leur codage, car l'attribution de responsabilité était absente des articles qui composaient leur corpus et les causes n'étaient pas consistantes avec la catégorisation qu'il et elle avaient préétablie (2017, p. 423).

La façon de cadrer un enjeu peut avoir des effets surprenants puisqu'un simple changement de vocabulaire peut complètement changer la perception qu'une personne se fera d'un enjeu : 80% des Américain·e·s croient qu'un trop grand montant est alloué à l'aide sociale (welfare), alors que 65% des Américain·e·s croient qu'un trop petit montant est alloué à aider les pauvres (assistance to the poor) (Chong et Druckman, 2007, p. 104).

Scholars interested in the media's impact on public opinion in general have studied 'framing', the way in which the media shapes the discourses surrounding issues. By framing the issue, the media limits the range of interpretations by the audience, shaping perceptions of issues, institutions and places. Studies have shown that these frames have significant consequences for how audiences perceive and understand issues and can alter public opinions (Dando, 2009, p. 589).

Par rapport à la prostitution, un média qui se concentre beaucoup sur le monde criminel abordera la question de la prostitution en parlant des cas judiciaires. Un autre journal, très axé sur la culture, pourrait aborder cette question en parlant de personnages fictifs dans une pièce de théâtre ou une télésérie, par exemple. Un autre média ayant des journalistes à l'international pourrait plutôt décider de parler de la traite des femmes. Bref, les reportages sont parfois, indirectement, influencés par l'orientation idéologique du journal, et par des valeurs mercantiles. Ainsi, le choix du cadre n'est pas une opération neutre et peut être motivé par des considérations politiques, économiques, ou même parfois de la pression des publicitaires (Bernier, 2008, p. 11-12).

Chong et Druckman expliquent le processus cognitif du cadrage : pour influencer, un cadre doit être mémorisé par la personne, être disponible et accessible. Ainsi, le cadre a pour objectif d'inculquer une information, ou de la rendre plus facilement accessible au spectateur·rice pour que ce soit cette idée qui surgisse en premier quand il ou elle pense à l'enjeu. « Framing can work on all three levels, by making new beliefs available about an issue, making certain available beliefs accessible, or making beliefs applicable or "strong" in people's evaluations" (Chong & Druckman, 2007, p. 111). Par exemple, si les médias cadrent toujours l'enjeu de la prostitution sous un angle judiciaire, il y a de fortes chances que le premier réflexe de la population sera de penser à des femmes criminelles lorsque l'enjeu de la prostitution émergera dans une conversation.

Il est aussi intéressant de noter que les cadres se trouvent à plusieurs étapes de la communication politique. Ces cadres guident comment les décideur·e·s formulent leurs politiques, les informations que les journalistes choisissent de couvrir, de quelle façon ils et elles expliquent l'enjeu dans les médias et l'attitude, la réception des auditeur·rice·s (Matthes, 2012, p. 248-249). D'ailleurs, chaque étape est indépendante, dans le sens que les journalistes ne sont pas obligés de retransmettre les cadres choisis par les élites, et que le public peut, lui aussi, se créer ses propres cadres. Par exemple, dans certaines études, l'on constate que les médias n'imposent pas de nouveaux cadres, mais qu'ils transmettent simplement ceux des élites et que les citoyen·ne·s sont capables de cadrer les enjeux de façon inusitée; ils sont parfois même plus indépendant·e·s que les journalistes dans leur construction de cadres (Matthes, 2012, p. 256). Cela remet en perspective l'idée d'un pouvoir unidirectionnel et total des élites sur les citoyen·ne·s.

Il existe des cadres plus larges, qui s'appliquent à plusieurs enjeux (generic frames), et des cadres plus spécifiques, qui s'appliquent à un enjeu particulier (issue-specific frames) (Gamson *et al.*, 1992, p. 385; de Vreese et Lecheler, 2012, p. 295). Semetko et Valkenburg ont recensé cinq types de cadres génériques qui dominent les nouvelles : attribution de responsabilité, conflit, intérêt humain, conséquences économiques et moralité (2000, p. 95-96). Dando, dans sa recherche sur le traitement médiatique qui a été fait de la conversion d'un ancien bordel en lieu historique et touristique au Montana, en a ajouté deux supplémentaires : le cadre historique et le cadre sensationnaliste (2009, p. 590). Ces études sont intéressantes, car elles fournissent une liste de cadres, ainsi qu'une méthode claire pour les identifier¹⁷.

¹⁷ Les grilles d'analyse de ces deux recherches se trouvent en Annexe

2.2 Le cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution

Depuis les années 1980, le travail du sexe a été largement abordé dans les médias, mais avant cette période, cet enjeu n'était pas vraiment digne d'intérêt médiatique. Comme le mentionne une étude qui a été faite sur l'information véhiculée dans le *Globe and Mail*, le *Vancouver Sun*, et le *Province*, de 1900 à nos jours :

Entre 1920 et 1975, les trois journaux en question n'ont pas beaucoup abordé le thème de la prostitution, à part quelques histoires sur des croisades sporadiques pour la moralité, menées par des politiciens locaux ou leurs adversaires, dans le but de mettre fin à un commerce interne d'apparence prospère. Mais après 1975, le nombre de reportages a augmenté de façon spectaculaire et, aujourd'hui, la prostitution continue d'alimenter les nouvelles, car on la considère comme un «problème social» important (Lowman, 2001, p. 1).

J'ai pu constater que les recherches qui ont été faites sur le cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution s'inscrivent dans les mêmes trois catégories mentionnées ci-haut : nuisance, victime et travailleuse.

2.2.1 Nuisance

Hallgrimsdottir *et al.* ont comparé le cadrage médiatique du travail du sexe de 1870 à 1910 et de 1980 à 2004, au Canada. Leur étude démontre qu'au début du XX^e siècle, les femmes prostituées étaient décrites comme étant dangereuses et devaient donc être tenues à l'écart pour ne pas "infecter" le reste de la société (Hallgrimsdottir *et al.*, 2008, p. 125-126). Van Brunschot *et al.* ont aussi analysé les articles de journaux canadiens portant sur la prostitution de 1981 à 1995. Selon elles, le thème de « nuisance » était dominant dans les années qui ont précédé le rapport Fraser et jusqu'à ce que la loi C-49 soit adoptée en 1985 (2000, p. 55). Lowman, qui a analysé les articles du *Vancouver Sun* entre 1964 et 1998, arrive à la même conclusion : il dénote une augmentation du discours du travail du sexe comme une nuisance dans les années 1980. C'est ce qu'il appelle le « discourse of disposal », c'est-à-dire, un discours qui cadre le travail du sexe comme une nuisance devant être éliminée des quartiers résidentiels (Lowman, 2000, p. 1003).

Cette thématique de « nuisance » et de « criminelle » est de moins en moins populaire dans les médias depuis une vingtaine d'années, sauf lorsque vient le temps de parler des femmes autochtones. Selon Jiwani et Young (qui ont analysé les articles de journaux portant sur les femmes disparues dans l'Ouest canadien de 2001 à 2006), les femmes autochtones sont infantilisées, dans les articles, et décrites comme

des criminelles qui ont pris de mauvaises décisions, comme des toxicomanes dépravées et/ou comme dépendantes de l'État. Les photos d'elles qui sont publiées dans les journaux ont souvent le même format que les photos de criminel·le·s recherché·e·s (*mugshot*), même lorsqu'elles ont possiblement été victimes de meurtre. Ces autrices constatent la présence de « silences stratégiques » dans la présentation des femmes autochtones dans les médias, c'est-à-dire qu'elles sont invisibles en tant que victimes, mais hypervisibles en tant que personnes déviantes (2006, p. 898-899). Bref, selon leur analyse, on parle d'une couverture médiatique qui utilise des stéréotypes liés au travail du sexe, à l'aboriginalité et aux femmes et qui tendent à normaliser la violence qu'elles subissent (Strega *et al.* 2014, p. 8).

Dando a analysé la couverture médiatique d'un fait divers, c'est-à-dire, la conversion d'un ancien bordel en lieu historique et touristique au Montana. Elle en vient à la conclusion que les journaux locaux avaient plus tendance à parler des impacts que cette conversion aura sur leur communauté si elle est effectuée et que les journaux plus éloignés ont plutôt présenté cette histoire en mettant l'accent sur son côté saugrenu (Dando, 2009, p. 601-602). Dans les deux cas, nous pouvons dénoter un certain jugement moral sur la pratique de la prostitution et sur le fait qu'une communauté puisse capitaliser sur cette pratique.

2.2.2 Victime

Pour plusieurs auteur·rice·s, les journalistes ont commencé à décrire les prostituées comme des victimes de prédateurs à partir du début du XXIe siècle (Hallgrimsdottir *et al.*, 2008, p. 129-131). Alors que le thème « *risk* » était auparavant utilisé pour parler du risque pour la population générale, ce thème a été individualisé dans les articles plus récents : les femmes prostituées sont décrites comme étant inaptes à prendre de bonnes décisions et comme étant des risques pour elles-mêmes (Hallgrimsdottir *et al.*, 2008, p. 131-133). Selon l'analyse de Van Brunschot *et al.*, c'est le thème de « violence » qui est le plus souvent utilisé pour aborder le travail du sexe dans les médias (Van Brunschot *et al.*, 2000, p. 61; Ferris, 2015, p. 46). Ainsi, ces articles mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un milieu dangereux, pour celles qui s'y aventurent.

Pour Barnett (qui a analysé le cadrage médiatique de la traite humaine dans les magazines anglophones, de 2000 à 2010), les victimes sont les « bonnes » prostituées (les femmes trafiquées, par exemple) et les nuisances sont les « mauvaises », c'est-à-dire, celles qui ont choisi d'exercer ce métier et qui sont

dépeintes comme des criminelles. Selon elle, les bonnes prostituées parlent de leur expérience, alors que les mauvaises sont ignorées¹⁸ (2016, p. 213).

Selon Ferris, les deux stéréotypes les plus utilisés dans les médias pour parler des travailleuses du sexe sont la racoleuse esseulée (lone streetwalker) et la femme disparue (missing woman) (2015, p. 90). Dans les journaux, on les voit seules, titubant sur le coin d'une rue, ou ayant une discussion sérieuse avec un journaliste à propos d'une femme disparue ou assassinée. Elles ne sont jamais présentées en situation de pouvoir, souriantes et puissantes (Ferris, 2015, p. 105). Parent *et al.* affirment que les deux enjeux qui ont suscité de l'intérêt pour la prostitution dans les médias depuis les années 1990 sont la traite des femmes et l'affaire Pickton (2010, p. 1). Ce sont donc généralement des événements malheureux et dramatiques qui suscitent l'intérêt des journalistes. Bref, selon ces analyses, depuis une vingtaine d'années, l'image majoritairement présentée aux citoyen·ne·s des prostituées serait celle de la femme dominée, toxicomane, esseulée ou pire, morte.

2.2.3 Travailleuse

Les différentes études qui ont été effectuées sur le cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution ne recensent aucun article journalistique décrivant cette pratique comme un travail, ou qui dépeint cette activité de façon positive.

2.2.4 Combinaison d'approches

Comme nous venons de le voir, il existe deux cadres dominants pour parler des prostituées dans les médias canadiens : celui de nuisance et celui de victime. Dans certaines situations, ces deux cadres sont même combinés ou entremêlés dans les articles. Par exemple, le type de cadre qui semble dominer dans la couverture des femmes autochtones disparues dans l'Ouest canadien de 2006 à 2009 en est un de « vermin-victim », c'est-à-dire que ces femmes sont décrites comme des vermines dans la vie et des victimes dans la mort (Strega *et al.*, 2014, p. 19).

Van Brunschot *et al.* ont analysé la couverture médiatique canadienne de la prostitution de 1981 à 1995. Elles identifient quatre thèmes dominants : la nuisance, l'exploitation d'enfant, les travailleuses du sexe non occidentales et la violence (Van Brunschot *et al.*, 2000, p. 47). Nous pouvons donc ici constater, encore

¹⁸ Sauf les personnes autochtone qui sont invisibles en tant que victimes, mais hypervisibles en tant que personnes déviantes (Jiwani et Young, 2006, p. 898-899), comme nous l'avons vu dans la section précédente.

une fois, que les thèmes de nuisance et de victime sont les plus fréquents et sont même parfois entremêlés dans les articles.

2.3 Rôle, responsabilités et effets des médias

Les perspectives sur la prostitution et le travail du sexe évoluent avec les mœurs et les luttes sociopolitiques, comme on l'a vu. Les cadres existant dans la littérature sur ces phénomènes se retrouvent aussi dans les médias, et ceux-ci participent à la compréhension qu'en ont les citoyen·ne·s et les pouvoirs publics. Sans insister sur la complexité des études sur les effets des médias, il est plausible de croire que les cadres ont des effets sociaux et politiques (bien qu'il soit compliqué d'en tirer des conclusions hors de tout doute raisonnable); c'est la raison pour laquelle ce travail inclut une section sur le rôle des médias.

2.3.1 Rôle et responsabilité des médias

Considérant que les médias et le cadrage ont une certaine influence sur l'opinion publique (à un niveau qui est difficilement vérifiable), une responsabilité importante repose sur leurs épaules. Porto affirme que la compétence des citoyen·ne·s est liée à la qualité de l'information qu'ils et elles reçoivent. Il démontre que la tendance naturelle des journalistes est d'ignorer les opinions marginales et de donner trop d'importance aux acteur·rice·s politiques et sociaux puissant·e·s. Pour lui, la qualité se calcule en termes de diversité, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de couvrir chaque enjeu de manière approfondie, mais plutôt de présenter une variété de points de vue sur ceux-ci. Ainsi, la responsabilité de la qualité de l'opinion publique est entre les mains des journalistes qui se doivent de présenter une diversité de cadres interprétatifs afin de permettre aux citoyen·ne·s de se faire leur propre opinion sur un enjeu (Porto, 2007, p. 311-316).

Habermas a aussi théorisé le rôle des médias avec l'image de l'espace public. Pour lui, cet espace est un lieu dans lequel se produisent des débats sociaux rationnels, transparents et accessibles. Bien sûr, cette théorie a, par la suite, été critiquée d'être utopiste, mais nous pourrions dire qu'il s'agit d'un idéal vers lequel tout bon média tend (Gingras, 2018, p. 182). Gingras, quant à elle, a théorisé le rôle actuel des journalistes comme des « médiateurs », qu'elle définit comme des « agents individuels ou collectifs par qui transitent des messages explicites ou implicites » et qui « ajoutent une couche de sens par diverses méthodes, dont la sélection des nouvelles, la hiérarchisation des sujets ou le cadrage de personnes ou d'événements » (Gingras, 2018, p. 191). Elle insiste sur le fait que ces agents sont parfois des acteurs politiques, mais sont aussi parfois instrumentalisés. Bref, cette perspective a l'avantage de nuancer la

responsabilité des journalistes, en démontrant qu'ils et elles ne sont ni des marionnettes ni des acteurs totalement libres.

Une critique qui est souvent formulée à l'encontre des médias modernes est l'homogénéisation des contenus. Par exemple, dans une étude sur le cadrage médiatique du travail du sexe, Van Brunschot *et al.* constatent que les mêmes histoires et photos apparaissaient à plusieurs reprises dans leur corpus, dans des journaux différents (Van Brunschot *et al.*, 2000, p. 67). Ce mimétisme pourrait être attribuable à la concentration des médias qui réduit considérablement le nombre de contenus disponibles pour la population (Gamson *et al.*, 1992, p. 376; Hallgrimsdottir *et al.*, 2008, p. 124-125). Cette homogénéisation pourrait aussi être attribuable à la façon même dont la pratique journalistique se fait : les journalistes manquent de temps, ils et elles ont besoin d'informations accessibles et faciles à transmettre (Hardin et Whiteside, 2010, p. 323). Cela crée une certaine dépendance avec les sources officielles (les politicien·ne·s) (Gingras, 2009, p. 67 à 69).

Une autre critique qui est revenue à plusieurs reprises dans ma revue de littérature est l'individualisation des enjeux sociaux : l'accent est toujours mis sur les conséquences du travail du sexe, mais jamais sur ses causes systémiques. Par exemple, les auteur·rices·s postcoloniales expliquent que les articles qui traitent des femmes autochtones n'abordent jamais les enjeux de racisme, le colonialisme, le sexisme et les autres traumas que ces femmes ont pu vivre, ni des raisons structurelles et systémiques qui font en sorte qu'un aussi grand nombre d'entre elles sont assassinées, toxicomanes et itinérantes (Jiwani et Young, 2006, p. 910-911). Barnett croit aussi que le problème de trafic humain est toujours traité de façon individualisante, au lieu de parler des raisons systémiques qui renforcent les inégalités et perpétuent ce problème (2016, p. 212). Pour Strega *et al.*, cette façon de cadrer l'enjeu en vient même à tenir ces femmes responsables de la violence qu'elles subissent. Pour elles, ce discours est hautement lié à l'idéologique néolibérale qui met de l'avant des valeurs de responsabilité et de choix personnels (2014, p. 12).

All were murdered by men, and their vulnerability to violence turns on race, class, and gender stratifications, yet somehow it is the personified "street" that is designated as responsible and, as we see below, their individual choice to engage in "risky" lifestyles (Strega *et al.*, 2014, p. 16).

En résumé, les journalistes sont parfois critiqué·e·s pour ajouter trop de significations aux nouvelles qu'ils et elles couvrent, pour manquer de neutralité, et sont parfois, au contraire, critiqué·e·s pour ne pas en faire assez et de n'être que des marionnettes des politicien·ne·s (D'Angelo, 2010, p. 358). Toutes ces

critiques se basent sur l'idée que les médias ont un certain impact sur l'opinion que la population se fera d'un enjeu social. Par contre, il est difficile de calculer la portée de cette influence.

2.3.2 Effets des médias

Les premières théories sur le sujet ont émergé avec la popularité croissante de la télévision après les deux Grandes Guerres. Elles insistaient sur la vulnérabilité des citoyen·ne·s, qui seraient facilement manipulables, et sur la puissance symbolique des médias, utilisant même la métaphore de la « seringue hypodermique » en affirmant que les médias peuvent implanter des idées dans la tête des gens (Proulx et Bélanger, 2003, p. 219). Puis, des théories plus nuancées ont ensuite émergé, mettant en relief les effets limités des médias et l'hétérogénéité du public (Proulx et Bélanger, 2003, p. 220 et 222).

Par exemple, la théorie de l'agenda setting élabore l'idée que les médias ne disent pas aux gens quoi penser, mais plutôt à quoi penser. Ainsi, leur pouvoir serait dans la quantité de couvertures qu'ils font d'un enjeu, à savoir si celui-ci deviendra une préoccupation pour les citoyen·ne·s et suscitera des débats sociaux, ou s'il passera inaperçu. D'autres chercheur·e·s ont critiqué la conception trop binaire (médias-publics) de l'agenda setting. Ils et elles ont donc développé la théorie de l'agenda building, afin de mettre en relief l'idée que cette mise à l'agenda se fait en coconstruction, qu'il existe une « influence mutuelle entre les médias, les décideurs et la population » (Lang et Lang 1983, cité dans Gingras, 2003, p. 20).

Une autre théorie, un peu plus embryonnaire, est celle de la fenêtre d'Overton. Cette théorie affirme qu'il existe, dans les sociétés, une fenêtre des discours jugés acceptables, et que tous les discours qui sont à l'extérieur de cette fenêtre sont jugés extrêmes. Cette fenêtre bouge avec l'évolution des sociétés et des normes, faisant en sorte que certaines normes actuelles sont jugées immorales à d'autres endroits, ou l'étaient, à une autre époque. Selon cette théorie, les politicien·ne·s sont donc contraints dans le choix des politiques qu'ils et elles vont supporter, dans une optique électoraliste. Les médias, quant à eux, ont une grande responsabilité, étant donné qu'ils font partie des différentes institutions qui créent les normes sociales, tels que la famille, l'école et le monde du travail. Bref, les médias ne disent pas quoi penser ni à quoi penser, mais érigent, d'une certaine façon, les frontières des discours socialement acceptables (Mackinac Center for Public Policy, 2019).

Gamson, quant à lui, a démontré, dans une étude sur l'influence des médias et sur la capacité des gens à se faire leur propre opinion, que les médias ont plus d'influence dans des enjeux éloignés d'eux (le conflit

israélo-palestinien et l'énergie nucléaire, par exemple). En fait, l'impact des médias dépend de la saillance de l'enjeu pour l'individu (Gamson *et al.*, 1992, p. 390). Aaroe affirme que l'efficacité du cadrage médiatique dépend de la sensibilité d'un enjeu, de la réaction émotionnelle de l'auditoire (2011, p. 208).

Outre l'influence des médias sur les citoyen·ne·s, le cadrage médiatique peut aussi avoir des effets sur les décisions politiques. En effet, les médias sont parfois informés de situations ignorées par les élites et ont donc un rôle de relais entre la population, les mouvements sociaux et les élites pour qu'un enjeu soit mis à l'agenda politique (Hassenteufel, 2011, p. 56). Par contre, s'ils relaient une information erronée ou stéréotypée, cela peut affecter l'opinion publique et les décisions politiques, le financement et l'existence de certains services (Saewyc *et al.*, 2013, p. 97). « If journalism repeatedly frames the wrong problem, then the folks who make public policy may very well deliver the wrong solution » (Hardin et Whiteside, 2010, p. 312). D'ailleurs, il est beaucoup plus facile de diffuser de l'information erronée lorsque l'objet de l'attaque est socialement visible, mais structurellement faible (Van Brunschot *et al.*, 2000, p. 51).

Bref, on voit bien que le cadrage a des effets sociaux en relayant des informations aux décideur·e·s, mais aussi en médiatisant des enjeux à la population qui se positionnera ensuite sur le sujet. Ainsi, la construction des cadres peut être vue comme une opération de pouvoir¹⁹.

¹⁹ Le pouvoir est constitué de cinq éléments : l'allocation des ressources, la fabrication des politiques publiques, la constitution d'alliances et d'ententes avec les parties concernées par une question (stakeholders), l'exercice de la coercition et le travail symbolique de construction de la légitimité. C'est sur ce dernier point que les médias tirent leur pouvoir (Gingras, 2018, p. 180).

CHAPITRE 3

PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE

Ce chapitre présente une explication plus pointue de ma problématique et de mon cadre théorique, suivis de la liste des questions auxquelles je vais répondre lorsque j'analyserai mon corpus.

3.1 Problématique

Les perspectives qui ont guidé la structure de ma revue de littérature (nuisance, victime et travailleuse) me permettent de tirer certaines conclusions par rapport à l'enjeu de la prostitution. Il est possible de constater que la perspective de nuisance est la plus ancienne. Par contre, il existe une grande varition entre les moments où les institutions gouvernementales, les médias et les recherches scientifiques ont décidé de favoriser les perspectives de victime et de travailleuse (Voir Figure 3.1).

Les analyses du cadrage médiatique du travail du sexe démontrent une certaine évolution dans la façon de présenter ces femmes dans les médias, de nuisances avant les années 1990, à victimes depuis le début des années 2000. Au niveau législatif, l'ancien cadre mettait l'accent sur la nuisance de la prostitution et avait pour objectif de contraindre cette activité afin de protéger les collectivités, alors que le cadre législatif qui a été adopté en 2014 dépeint les prostituées comme des victimes qui doivent être protégées des clients et des proxénètes. Historiquement, bien que la perspective de victime n'ait été adopté officiellement qu'en 2014, celle-ci était mise de l'avant par plusieurs chercheur·e·s et organisations internationales depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Bref, nous pouvons constater que les perspectives de nuisance et de victime sont majoritaires, et sont parfois même combinées.

La perspective du travail du sexe comme un travail, quant à elle, est plus marginale : elle s'est, pour la première fois, frayé une place dans les structures judiciaires canadiennes grâce à l'Arrêt Bedford. Pourtant, cette perspective était complètement inexistante dans les médias canadiens selon les études sur le sujet (qui ont toutes été effectuées avant l'Arrêt Bedford). Même à l'international, il n'y a qu'un seul pays qui a adopté cette perspective : la Nouvelle-Zélande. Pourtant, elle a une place grandissante dans les recherches scientifiques, et la majorité des textes actuels sur le sujet du travail du sexe l'aborde sous cette approche.

Figure 3.1 Évolution des perspectives

	La perspective de nuisance a dominé jusqu'à la fin du XX ^e siècle, pour laisser place à la perspective de		
Dans les médias canadiens	victime. La perspectives de travailleuse est inexistante.		
	mexistante.		
	C'est un problème de nuisance qui a motivé la création des premières études scientifiques sur le		
	sujet, vers la fin du XX ^e siècle. Pourtant, c'est un		
Dans les recherches scientifiques canadiennes	mélange de perspectives de victime et de		
Dans les recherches scientifiques canadiennes	travailleuse qui était utilisé par les chercheur·e·s, à		
	cette époque. Aujourd'hui, la majorité des études		
	canadiennes utilisent la perspective de		
	travailleuse.		
	Socialement, la prostitution a longtemps été		
	perçue comme un mal nécessaire. C'est surtout		
	après les deux Grandes Guerres que la perspective		
Analyse historique et sociale	de victime s'est répandu, avec la création de l'ONU		
	et du droit international. Les différentes épidémies d'ITSS ont permis à la perspective de nuisance de		
	gagner en importance, dans les années 1980.		
	Les premières lois canadiennes ont		
	majoritairement adopté la perspective de		
	nuisance avec les différentes lois contre la		
Évolution des lois canadiennes	sollicitation. La perspective de victime existait aussi, avec l'existence de différentes lois contre le		
	proxénétisme. Depuis le projet de loi C-36 en 2014,		
	c'est officiellement la perspective de victime qui		
	domine au Canada.		

Bref, si on utilise la théorie de la fenêtre d'Overton pour analyser l'historique du cadrage médiatique de la prostitution et du travail du sexe au Canada depuis 1980, nous pourrions dire que la fenêtre s'est déplacé de « nuisance » à « victime », et que la perspective de « travailleuse » faisait partie, lors des études précédant l'Arrêt Bedford, des discours considérés comme extrêmes, ou socialement inacceptables.

Un constat qui me semble important, à la lecture des différentes analyses de cadrage médiatique de la prostitution, est que les opportunités d'aborder cette pratique dans une optique plus positive sont assez rares pour les journalistes car ils n'abordent cet enjeu que lorsque des événements dramatiques se produisent (par exemple, lorsqu'une prostituée est assassinée par un client, ou lorsqu'il y a une épidémie d'ITSS). Comme l'ont dit Parent *et al.*, depuis 1990 au Canada, la prostitution a pris une place politique et médiatique à travers deux problématiques : la traite des femmes et l'affaire Pickton (2010, p. 1). Il est difficile, pour les journalistes, de présenter les travailleuses du sexe comme des travailleuses dans ce type de situation : elles sont soit présentées comme des victimes, ou comme des nuisances²⁰.

Ainsi, l'Arrêt Bedford a été une opportunité exceptionnelle pour les militant-e-s qui décrivent le travail du sexe comme un travail : pour la première fois, les médias étaient ouverts à l'idée de présenter cette pratique autrement, à susciter une certaine réflexion collective sur cet enjeu, plutôt que de n'en parler qu'à travers des événements exceptionnels et dramatiques. Dans cette optique, je crois que la période de 2012 à 2014 sera très riche à analyser. Il s'agit, en effet, d'un moment historique puisque, pour la première fois au Canada, un réel débat judiciaire et politique sur le sujet de la législation de la prostitution s'est déroulé publiquement, et non seulement dans des réunions de comités gouvernementaux peu accessibles aux citoyen·ne·s. Ces débats publics ont permis de montrer la diversité des réalités dans le travail du sexe et d'humaniser les femmes qui le pratiquent (Belak, 2018, p. 54-56). Ainsi, il s'agissait d'une opportunité pour les journalistes de présenter cet enjeu de façon plus nuancée, d'en expliquer les réelles causes systémiques et sociales, de présenter les autres secteurs moins visibles de cette réalité et de casser ce moule du cadre de la « prostituée esseulée » en parlant des escortes et de celles qui ne se considèrent pas comme des victimes.

²⁰ Une série d'articles qui ont été publiés après l'arrestation du tueur en série Pickton dans l'Ouest canadien ont insinués que les porcs de sa ferme auraient pu être contaminés de différentes maladies (sida, hépatite C) en mangeant les corps des femmes prostituées qu'il a tuées, ce qui aurait pu infecter la population (Ferris, 2015, p. 22).

3.2 Cadre théorique

Comme nous l'avons vu plus tôt dans la revue de littérature, il existe plusieurs définitions du cadrage médiatique. De mon côté, les aspects qui me semblent les plus pertinents pour ma recherche sont la distinction entre les cadres génériques et les cadres spécifiques à un enjeu. Comme l'expliquent de Vreese et Lecheler, certains cadres médiatiques peuvent s'appliquer à plusieurs enjeux (generic frame), alors que d'autres s'appliquent seulement à un enjeu spécifique (issue-specific frame). Les cadres génériques sont intéressants à analyser, car ils permettent de poser un diagnostic plus général sur les médias et de faire des analyses comparatives. Les cadres spécifiques, quant à eux, permettent d'analyser un enjeu en profondeur (de Vreese et Lecheler, 2012, p. 295). Pour les cadres génériques, j'ai utilisé la liste de Semetko et Valkenburg et j'ai sélectionné ceux qui me semblaient les plus pertinents : intérêt humain, conflit et moral. J'ai ajouté deux autres cadres génériques qui ne faisaient pas partie de leur liste, mais qui s'imposaient, à la lecture de mon corpus : le cadre contextuel et le cadre de fiction. Pour les cadres spécifiques à mon enjeu, j'ai utilisé les perspectives présentées plus tôt, c'est-à-dire nuisance, victime et travailleuse. En fait, je considère que les cadres génériques sont « le contenant », c'est-à-dire la façon dont le travail du sexe est abordé, tandis que le cadre spécifique est « le contenu », c'est-à-dire la perspective utilisée pour aborder cet enjeu.

Cette recherche s'inscrit dans une idée générale que les médias ont des effets sur l'opinion publique, et ont donc une certaine responsabilité, en ce qui a trait à la qualité et à la diversité des informations qu'ils fournissent à la population. Tel que discuté plus tôt, les effets du cadrage médiatique sont exacerbés lorsque l'enjeu est éloigné des auditeur·rice·s, et lorsqu'il suscite une réaction émotionnelle chez l'auditoire. Étant donné que les travailleuses du sexe font partie d'une strate de la population assez marginalisée, nous pouvons en conclure qu'il s'agit d'un enjeu généralement éloigné des citoyen·ne·s. De plus, étant donné que cet enjeu vient toucher à des cordes assez sensibles par rapport à la représentation de la sexualité féminine et des normes sexuelles, ainsi qu'à des enjeux de vulnérabilité, de violence et de sécurité des femmes, nous pouvons aussi en conclure que la réaction émotionnelle de l'auditoire sera assez élevée lorsque cet enjeu est abordé dans les médias. Bref, cette combinaison de conditions (éloigné mais sensible) exacerbe l'influence du cadrage médiatique. Cela vient aussi confirmer la responsabilité importante qui repose sur les épaules des journalistes lorsqu'ils et elles abordent ce type d'enjeu.

La qualité des journaux québécois est assez variable : les journaux de la famille *Quebecor* sont souvent accusés d'engager des chroniqueur·euse·s polémistes qui ne font que nourrir des stéréotypes et de

propager des informations qui ne font appel qu'aux émotions des auditeur·rice·s²¹. Ils sont aussi accusés de prioriser l'intérêt économique des propriétaires et actionnaires à l'intérêt public (Bernier, 2008, p. 135). *Le Devoir*, au contraire, se vante d'être un journal intellectuel, de son indépendance face aux partis politiques et de son journalisme de combat. D'ailleurs, il s'agit du journal qui est généralement privilégié par les chercheur·e·s universitaires qui veulent publier une lettre ouverte sur un enjeu social. *La Presse* est plutôt reconnue pour ses dossiers étoffés, son journalisme d'enquête et ses reportages sur l'actualité. Les journaux peuvent aussi publier différents types d'articles, tels que des reportages, lettres ouvertes, critiques culturelles et chroniques d'opinion. Bref, chacun de ces journaux et de ces types d'articles suscitent une réaction différente chez l'auditoire, et fait appel à des méthodes de travail différentes. Mon analyse me permettra d'intégrer ces critères et de les analyser, dans le cas spécifique des articles de journaux portant sur la prostitution et le travail du sexe.

Un autre aspect que je trouve intéressant à intégrer est l'existence de critiques qui sont effectuées à l'encontre de chaque perspective sur la prostitution. Les féministes qui décrivent les prostituées comme des victimes sont souvent accusées d'utiliser un langage hautement émotif, sensationnaliste et moraliste pour décrire l'industrie du sexe et d'ignorer les faits et études scientifiques (Durisin et al., 2018, p. 7, Parent & Bruckert, 2010, p. 16 et Khan, 2018, p. 73). Elles évitent l'expression « travail du sexe » et privilégient plutôt l'usage du terme « prostitution » pour parler de cette pratique. Les féministes qui, au contraire, favorisent l'image de travailleuse sont accusées, quant à elles, de ne pas prendre en compte la réalité sur le terrain, d'être déconnectées et de ne se baser que sur des textes théoriques et scientifiques pour défendre leur point de vue (Korsvik et Sto, 2014, p. 18). Elles privilégient l'usage du terme « travail du sexe » et évitent le terme « prostitution ». Bref, mon analyse me permettra aussi de quantifier l'usage de ces termes dans les journaux québécois, et de valider s'il existe réellement un lien entre l'usage de l'expression « travail du sexe » et le cadre spécifique de travailleuse, mais aussi de vérifier si le cadre moral et d'intérêt humain est majoritaire dans les articles qui utilisent le cadre de victime, et si, au contraire, le cadre contextuel sera majoritaire dans les articles qui utilisent le cadre de travailleuse.

3.3 Questions de recherche

Étant donné que toutes les études sur le cadrage médiatique du travail du sexe datent d'avant 2010, je me demande si celui-ci a évolué depuis l'Arrêt Bedford. Plus précisément, est-ce que les médias québécois ont

.

²¹ Par exemple, pour la seule année 2015, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* ont eu 19 plaintes au Conseil de Presse, tandis que *La Presse* n'en a eu que trois et *Le Devoir*, seulement une (Conseil de Presse, 2015).

intégré la perspective du travail du sexe comme un travail dans leurs articles journalistiques entre 2012 et 2014? Si oui, dans quelle mesure l'ont-ils fait? Est-ce que certains journaux l'ont fait plus que d'autres? Est-ce que certains types d'articles (reportages, lettre ouverte, chronique d'opinion, culturel) l'ont fait plus que d'autres? Est-ce que les articles qui ont mis de l'avant cette perspective ont aussi utilisé l'expression « travail du sexe »?

En ce qui a trait au cadrage générique, je me demande s'il sera possible de constater des tendances dans les différents journaux. Par exemple, je pourrai valider si *Le Journal de Québec* a tendance à favoriser le cadre d'intérêt humain et le cadre moral, si *Le Devoir* favorise plutôt le cadre de conflit, et *La Presse* le cadre contextuel. Finalement, je crois qu'il sera aussi intéressant de valider s'il existe des liens entre les deux types de cadres. Par exemple, ma grille me permettra de valider si les articles journalistiques qui utilisent le cadre de victime ont tendance à favoriser le cadre moral et si les articles journalistiques qui utilisent le cadre de travailleuse auront tendance à occulter le cadre d'intérêt humain.

Ma grille me permettra aussi de valider si le type d'article a un effet sur le type de cadre utilisé, et aussi de valider si certains médias favorisent l'utilisation d'un type d'article plutôt qu'un autre. Selon leur ligne éditoriale, je crois que *Le Devoir* et *Le Journal de Québec* auront plus tendance à publier des chroniques, alors que *La Presse* aura une majorité de reportages

Je crois que mes données me permettront aussi de poser un certain diagnostic sur la qualité de la couverture journalistique de chaque journal. Je pourrai aussi vérifier si certains journaux ont tendance à privilégier un type d'article ou un vocabulaire spécifique sur la prostitution. Bref, voici l'ensemble des questions :

- 1. Le cadre spécifique de « travailleuse » est-il présent dans les journaux choisis?
 - Si oui, est-il majoritaire dans un journal plutôt qu'un autre?
 - Si oui, est-ce que certains types d'articles tendent à favoriser cette perspective?
 - Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?
 - Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?
- 2. Le cadre spécifique de « nuisance » est-il présent dans les journaux choisis?
 - Si oui, est-il majoritaire dans un journal plutôt qu'un autre?
 - Si oui, certains types d'articles tendent-ils à favoriser cette perspective?

- Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?
- Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?
- 3. Quel est le pourcentage d'articles journalistiques qui utilisent le cadre de victime?
 - Ce cadre est-il favorisé par un journal en particulier?
 - Certains types d'articles favorisent-ils ce cadre?
 - Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?
 - Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?
- 4. Peut-on dresser un certain diagnostic de la qualité des journaux québécois...
 - En ce qui a trait à leur couverture globale de la thématique du travail du sexe?
 - En ce qui a trait aux types d'articles qu'ils favorisent?
 - En ce qui a trait au vocabulaire utilisé?

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente une explication des différentes étapes de ma recherche : constitution du corpus, classement, analyse. On y trouve aussi des détails sur les choix des dates, des sources, des mots-clés et des critères utilisés pour constituer ma grille d'analyse.

4.1 Sélection du corpus d'articles

La sélection du corpus a été effectuée sur le moteur de recherche Eureka. Sur celui-ci, il y a trois informations à valider pour effectuer une recherche : les mots clés, les sources et les dates.

4.1.1 Mots clés

Pour avoir un éventail complet des articles rédigés sur le sujet, j'ai décidé d'inclure les deux mots-clés suivants dans ma recherche : prostitu* et « travail* du sexe »²². J'ai fait plusieurs tests en ajoutant des mots clés supplémentaires, mais cela épurait trop la liste et éliminait des articles qui me semblaient pourtant pertinents. De plus, je crois qu'il est intéressant de se faire un portrait global de tous les articles journalistiques portant sur le travail du sexe et la prostitution pendant que ce débat social avait cours, j'ai donc décidé de ne pas ajouter de mot clé supplémentaire.

4.1.2 Sources

Les journaux que j'ai choisi d'inclure dans mon corpus sont les suivants *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Québec*. Les raisons qui ont motivé ce choix sont diverses. Premièrement, je voulais analyser la couverture médiatique québécoise, car je trouvais que le Canada constituait un territoire trop vaste et hétérogène. Je voulais aussi sélectionner des médias connus et lus partout dans la province du Québec; j'ai donc éliminé les journaux locaux ou régionaux. J'ai donc retenu ces trois quotidiens en raison de leur popularité et de leur notoriété, ainsi que leur accessibilité via Eureka. Pour chacun de ces journaux, j'avais la possibilité, sur Eureka, de sélectionner aussi leur version web. J'ai décidé de ne pas le faire, car j'ai réalisé que c'étaient les mêmes articles qui sortaient, en doublon.

²² Les étoiles permettent de trouver tous les mots commençant par ce qui précède l'étoile et les guillemets indiquent que l'on veut l'expression exacte. Donc, en demandant à Eureka de me sortir les articles ayant le mot clé « travail* du sexe », l'outil me sortira les articles journalistiques ayant les expressions « travailleuse du sexe », « travail du sexe », travailleur du sexe », « travailleurs du sexe », etc.

Ces trois journaux sont des médias privés et ont chacun un style et une orientation idéologique très particulière. *La Presse*, lors de l'Arrêt Bedford et de l'adoption du projet de loi C-36, était un journal de la famille *Power Corporation*, mais il appartient maintenant à la Fiducie de soutien à *La Presse*. De plus, il a été converti en média 100% numérique en 2018 (La Presse, 2017). Fondé en 1844 par William-Edmond Blumhart (Vieux-Montréal, 2005), il se distingue pour ses dossiers étoffés et la grande place qu'il consacre aux débats sociaux (*La Presse*, 2018). Ce journal est le quotidien d'information le plus cité à la radio et à la télévision au Québec en 2018 au Québec²³ (Influence communication, 2018, p. 18). Historiquement et encore en 2014, on dénote un certain lien entre ses dirigeants et le Parti libéral du Canada (Vieux-Montréal, 2005 ou wikipedia, ou encyclopédie canadienne).

Le cas du journal *Le Devoir* est particulier puisque, bien qu'il soit un média privé, il ne fait pas partie d'un conglomérat et est toujours indépendant. Fondé en 1910 par Henri Bourassa (Vieux-Montréal, 2005), il ne se finance pas exclusivement de la publicité, mais plutôt par les abonnements et des campagnes de financement. Critiqué pour son approche élitiste, il a une orientation très politique et se veut un journal d'opinion, d'idées et de combat (Paré, s.d.). Il est le quatrième quotidien le plus cité à la radio et à la télévision en 2018 au Québec (Influence communication, 2018, p. 18).

Le Journal de Québec appartient à Quebecor Media et est, quant à lui, critiqué pour son orientation péquiste et ses chroniqueurs sensationnalistes. Il a été fondé en 1967 par Pierre Péladeau. Quebecor Media est un conglomérat comprenant de nombreux postes de télévision, des magazines, des studios de tournage, une imprimerie, une entreprise de télécommunication, une maison de production de musique, une firme d'organisation d'événements et même des équipes de hockey (Quebecor, s.d.). Outre Le Journal de Québec, il détient deux autres journaux : Le Journal de Montréal et le 24 Heures. Ces trois quotidiens publient normalement le même contenu tous les jours, sauf en ce qui a trait aux nouvelles locales. J'ai choisi d'inclure Le Journal de Québec dans mon corpus plutôt que Le Journal de Montréal pour une question de notoriété, c'est-à-dire que Le Journal de Québec était le deuxième quotidien le plus cité à la radio et à la télévision en 2018, alors que Le Journal de Montréal était le troisième (Influence communication, 2018, p. 18).

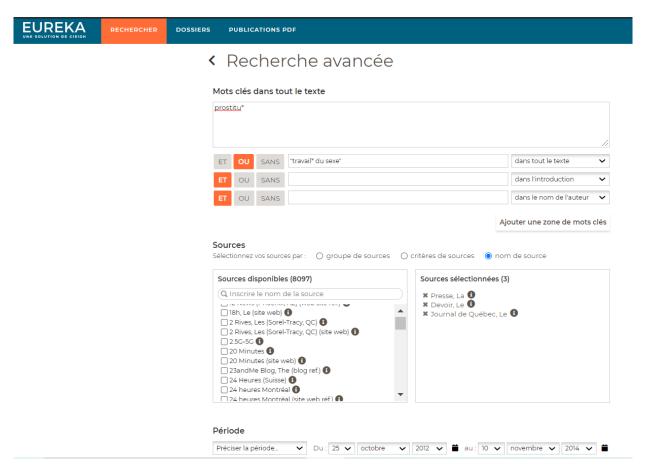
-

²³ Voici le Top 6 des quotidiens les plus cités par la radio-télévision en 2018, selon l'étude d'Influence Communication, en ordre du plus cité au moins cité : La Presse, Le Journal de Québec, Le Journal de Montréal, Le Devoir, Le Soleil, The Gazette (Influence Communication, 2018, p. 18).

4.1.3 Dates

Pour le choix des dates, j'ai utilisé les différents repères temporels de cette histoire. Premièrement, si on pense à l'Arrêt Bedford, nous savons que le procès à la Cour Suprême du Canada le 25 octobre 2012 et que le jugement final a été rendu le 20 décembre 2013 (Canada (Procureur général) c. Bedford., 2013). Pour ce qui est du projet de loi C-36, il a été proposé à la Chambre des Communes le 4 juin 2014 et adopté le 6 novembre de la même année (Projet de loi C-36, 2014). Je crois que c'est à partir du moment où il se trouve à la Cour Suprême du Canada que ce cas a dépassé la rubrique des « faits divers » et qu'un réel débat de société a pu s'enclencher. Ainsi, pour mon corpus, j'ai décidé d'exclure la période de 2009 à 2012. J'ai aussi ajouté quelques jours supplémentaires après l'adoption du projet de loi le 6 novembre 2014, puisque les journalistes ont pu faire état du projet de loi dans les jours qui ont suivi. Ainsi, j'ai déterminé que la période du 25 octobre 2012 au 10 novembre 2014 est la plus appropriée pour mener cette analyse.

Figure 4.1 Exemple de recherche dans Eureka



La recherche dans Eureka a produit un total de 1019 articles, et 1002 après avoir épuré les articles horssujets et les doublons. Ces articles proviennent de *La Presse* (323), du *Devoir* (342) et du *Journal de Québec* (337) et ont été publiés entre le 25 octobre 2012 et le 10 novembre 2014, contenant les mots clés prostitu* ou « travail* du sexe ».

4.2 Grille d'analyse

En me basant sur les études de Dando et de Semetko et Valkenburg (voir les deux tableaux en annexe), j'ai créé une liste de cadres qui me semblaient les plus pertinents pour mon analyse du cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution :

- Cadre moral : fait référence à la religion, à des comportements moralement acceptables ou pas.
 Dans cette catégorie se trouvent aussi des articles qui utilisent l'expression « se prostituer » pour
 parler de l'acte immoral de « se vendre » (dans le sens d'agir de façon contraire à ses principes
 dans un objectif pécunier).
- 2. Cadre d'intérêt humain : place l'enjeu dans un angle émotif, qui fait appel à l'empathie en donnant des exemples concrets et un visage humain à un enjeu, allant même jusque dans la vie privée d'une personne concernée. Dans cette catégorie se trouvent les articles qui parlent d'affaires criminelles, de scandales sexuels impliquant des politiciens ou des célébrités et des portraits ou entrevues avec des célébrités ou des personnes qui ont vécu l'univers de la prostitution de l'intérieur.
- 3. Cadre contextuel : explique les différents enjeux économiques, légaux et historiques du travail du sexe. Dans cette catégorie se retrouvent des articles qui abordent un enjeu de manière plus approfondie. Dans tous les cas, ces articles ont pour objectif d'informer, d'expliquer une réalité avec des statistiques ou des informations plus empiriques.
- 4. Cadre de conflit : met l'accent sur le côté non consensuel des opinions sur le travail du sexe et la prostitution et de la réforme proposée par le gouvernement conservateur. Cadre qui présente plusieurs points de vue et plusieurs cadres. Les articles qui se trouvent dans cette catégorie contestent quelque chose, ou relatent d'une mésentente entre deux partis. Ce sont souvent des sujets tabous et plusieurs de ces articles critiquent le projet de loi C-36 et l'Arrêt Bedford.
- 5. Cadre de fiction : articles qui font référence à des œuvres de fiction, tels que des bandes dessinées, des pièces de théâtre, des films, des téléséries, des romans, bref, des productions culturelles dans lesquelles se trouvent un un lien quelconque avec le monde de la prostitution.

Pour ce qui est des cadres spécifiques, j'ai utilisé les trois perspectives qui existent au sujet du travail du sexe et de la prostitution.

- 1. Nuisance : dans cette catégorie se trouvent les articles qui parlent des prostituées en mettant l'accent sur leur comportement déviant, sur le fait que ce sont des criminelles.
- 2. Victime : cette catégorie contient des articles qui mettent l'accent sur la vulnérabilité de ces femmes, sur le fait qu'elles ont été victimes d'exploitation, de violence et d'abus de pouvoir.
- Travailleuse: perspective qui met l'accent sur le fait que le travail du sexe peut être positif pour la personne qui l'effectue, qui décrit les travailleuses comme des femmes fortes, heureuses, émancipées.

Pour les cadres spécifiques, il n'était pas toujours possible d'identifier un seul cadre, donc j'ai ajouté les options « combinaison de cadres » et « aucun » dans cette colonne. J'ai aussi ajouté aussi les filtres « titre », « date », « résumé », « sujet » et « page du doc. » afin de répertorier, classer et retrouver facilement mes articles. Les catégories « journal » et « types d'articles » vont me permettre de déterminer si ces deux critères ont un impact sur le cadre choisi par le ou la journaliste et de poser un certain diagnostique sur la qualité de ces journaux. Les quatre types d'articles que j'ai retenus sont les suivants : reportages, chroniques d'opinion, lettres ouvertes et articles culturels.

Finalement, j'ai ajouté la colonne « termes utilisés » à ma grille d'analyse afin de déterminer si les articles qui utilisent un terme plutôt qu'un autre (prostitution vs travail du sexe ou les deux) ont tendance à favoriser un type de cadre plutôt qu'un autre.

Bref, voici un aperçu de l'apparence de ma grille d'analyse et des choix possibles pour chaque catégorie :

Figure 4.2 Exemple de grille d'analyse

4	Α	В	C	D	E	F	G	H	1	J
1	Titre	Date	Journal	Page du doc.	Type d'article	Cadre générique	Cadre spécifique	Termes utilisés	résumé	sujet
2			Le Devoir		Reportages	Moral	Nuisances	Prostitution		
3			La Presse		Chroniques d'opinion	Intérêt humain	Victimes	Travail du sexe		
4			Le Journal de Québec		Lettres ouvertes	Contextuel	Travailleuses	Les deux		
5					Articles culturels	Conflit	Combinaison de cadres			
6						Fiction	Aucun			
7										

CHAPITRE 5

ANALYSE ET DISCUSSION

Ce chapitre contient une analyse détaillée de mon corpus. Premièrement, une présentation visuelle de différents tableaux qui permet de comprendre la distribution du corpus pour chaque variable, ainsi qu'une analyse plus pointue pour identifier l'effet d'une variable sur une autre. Ensuite, les réponses à mes questions de recherche seront présentées, pour finalement effectuer une analyse complémentaire des autres variables.

5.1 Tableaux

5.1.1 Portrait général du corpus

Sur un grand total de 1002 articles, voici les informations qui ressortent, grâce au tri effectué dans Excel.

Tableau 5.1 Articles par journal en nombres et pourcentages

Journal	Nombres	Pourcentages
Le Devoir	342	34.13%
La Presse	323	32.24%
Le Journal de Québec	337	33.63%
TOTAL	1002	100%

Chacun des trois journaux compte pour environ le tiers du corpus. Cela me permettra de mieux distinguer les liens entre mes autres variables.

Tableau 5.2 Types d'articles en nombres et pourcentages

Types d'articles	Nombres	Pourcentages
Reportage	506	50.50%
Articles culturels	317	31.64%
Lettre ouverte	63	6.29%
Chronique d'opinion	116	11.58%
TOTAL	1002	100%

Les deux types d'articles qui dominent dans le corpus sont les articles culturels et les reportages. Les lettres ouvertes, au contraire, sont les articles les plus rares. On peut aussi en conclure que seulement 18% des articles du corpus sont des articles d'opinion, en combinant les chroniques d'opinion et les lettres ouvertes. Cela veut dire qu'environ 82% du corpus est constitué d'articles neutres, tels que des reportages ou des articles culturels qui parlent d'œuvres de fiction ou de documentaires ayant un·e personnage prostituée.

Tableau 5.3 Cadres génériques en nombres et pourcentages

Cadres génériques	Nombres	Pourcentages
Conflit	127	12.67%
Contextuel	325	32.44%
Fiction	223	22.26%
Intérêt humain	262	26.15%
Moral	65	6.49%
TOTAL	1002	100%

On peut voir ici que le cadre dominant est le cadre contextuel et que le moins utilisé est le cadre moral. Cela nous permet de poser un certain diagnostic positif en ce qui a trait à la qualité de la couverture médiatique, c'est-à-dire qu'un grand pourcentage des articles qui ont abordé la prostitution dans la période étudiée le faisaient de façon assez approfondie, dans le but d'informer, et non de choquer. L'on constate aussi que le cadre de fiction compose environ le quart du corpus, ce qui nous permet de confirmer l'intérêt du milieu artistique pour les personnages qui ont une vie « marginale » ou « hors nomes ».

Tableau 5.4 Cadres spécifiques en nombres et pourcentages

Cadres spécifiques	Nombres	Pourcentages
Nuisance	300	29.94%
Victime	434	43.31%
Travailleuse	120	11.98%
Combinaison de cadres	58	5.79%
Aucun	90	8.98%
TOTAL	1002	100%

La majorité des articles utilisent le cadre de victime. En deuxième place se trouve le cadre de nuisance, puis le cadre de travailleuse, plus minoritaire. Quelques articles utilisent plusieurs cadres à la fois, d'autres n'en utilisent aucun, mais ces deux catégories sont assez minoritaires, dans le corpus. Il est assez surprenant que le cadre de nuisance prenne, encore aujourd'hui, autant de place dans les médias, alors que ce cadre est boudé par les recherches scientifiques. Le cadre de travailleuse, quant à lui, est assez minoritaire, mais n'existait pas dans les études sur le cadrage médiatique du travail du sexe qui ont été effectuées avant 2010. Il y a donc eu une certaine évolution à ce niveau.

Tableau 5.5 Termes utilisés en nombres et pourcentages

Termes utilisés	Nombres	Pourcentages
Prostitution	905	90.32%
Travail du sexe	6	0.60%
Les deux	91	9.08%
TOTAL	1002	100%

Seulement 6 articles n'utilisent que le terme « travail du sexe », alors que 905 articles n'utilisent que le terme « prostitution » et 91 articles utilisent les deux expressions. En combinant les statistiques de la catégorie « travail du sexe » et « les deux », nous pouvons constater que seulement 10% des articles du corpus utilisent le terme « travail du sexe ». Ce pourcentage est assez bas, surtout en considérant que les recherches scientifiques canadiennes actuelles le privilégient.

5.1.2 Portraits par cadre

Tableau 5.6 Cadres génériques par journal

	Conflit	Contextuel	Fiction	Intérêt Humain	Moral	TOTAL
Le Devoir	63	117	88	55	19	342
La Presse	30	96	86	95	16	323
Le Journal de Québec	34	112	49	112	30	337
TOTAL	127	325	223	262	65	1002

Le cadre contextuel est celui qui était majoritaire dans notre corpus et il était aussi majoritaire pour chaque journal. J'ai donc analysé les cadres qui se trouvent en deuxième position. *Le Devoir* se distingue en favorisant le cadre de fiction, alors que *Le Journal de Québec* favorise le cadre d'intérêt humain. *La Presse* utilise le cadre de fiction, le cadre contextuel et le cadre d'intérêt humain dans des proportions presque égales. En ce qui a trait aux cadres minoritaires, *Le Devoir* est le journal qui utilise le plus le cadre de conflit, alors que *Le Journal de Québec* est celui qui utilise le plus le cadre moral. Ces chiffres concordent assez bien avec la réputation de chacun de ces journaux, c'est-à-dire que *Le Devoir* est un journal qui s'adresse aux universitaires et aux classes sociales plus élevées, donc il effectue de nombreuses critiques culturelles, tandis que *Le Journal de Québec* est souvent critiqué pour ses chroniques sensationnalistes.

Tableau 5.7 Cadres spécifiques par journal

	Nuisance	Victime	Travailleuse	Combinaison de cadres	Aucun	TOTAL
Le Devoir	89	138	44	21	50	342
La Presse	90	133	43	22	35	323
Le Journal de Québec	121	163	33	15	5	337
TOTAL	300	434	120	58	90	1002

Ce tableau démontre que tous les journaux favorisent les perspectives de nuisance et de victime. Par contre, *Le Journal de Québec* est celui qui domine dans ces deux catégories, alors *que La Presse* et *Le Devoir* dominent dans les cadres de travailleuse, dans les combinaison de cadres et dans la catégorie « aucun ». Considérant que le cadre de nuisance est souvent utilisé dans les articles qui parlent d'actes criminels, je ne suis pas surprise que *Le Journal de Québec* domine dans cette catégorie, puisque ce journal publie beaucoup d'articles sur le sujet.

Tableau 5.8 Cadres génériques par type d'article

	Conflit	Contextuel	Fiction	Intérêt Humain	Moral	TOTAL
Chronique d'opinion	29	48	0	16	23	116
Articles culturels	4	48	223	35	7	317
Lettre Ouverte	25	23	0	3	12	63
Reportage	69	206	0	208	23	506
TOTAL	127	325	223	262	65	1002

L'analyse de ce tableau en se concentrant sur les cadres génériques nous fait constater que le cadre de conflit, le cadre contextuel et le cadre d'intérêt humain sont majoritairement utilisés dans les reportages. Pour ce qui est du cadre de fiction, il est exclusivement utilisé dans les articles culturels. Finalement, pour le cadre moral, il est utilisé à part égale dans les chroniques d'opinion et les reportages.

De plus, en analysant le tableau en ce concentrant plutôt sur les types d'articles, nous pouvons voir que la majorité des chroniques d'opinions utilisent le cadre contextuel, les articles culturels utilisent majoritairement le cadre de fiction, les lettres ouvertes utilisent majoritairement le cadre de conflit et contextuel, et les reportages utilisent majoritairement le cadre contextuel ou d'intérêt humain. Cette analyse est intéressante car nous pouvons en conclure que les gens écrivent des lettres ouvertes pour contester une décision, alors que les chroniques d'opinion abordent des enjeux spécifiques et que les reportages sont souvent des entrevues ou des portraits.

Tableau 5.9 Cadres spécifiques par type d'article

	Nuisance	Victime	Travailleuse	Combinaison de cadres	Aucun	TOTAL
Chronique d'opinion	40	33	18	10	15	116
Articles culturels	80	116	53	4	64	317
Lettre Ouverte	14	27	17	4	1	63
Reportage	166	258	32	40	10	506
TOTAL	300	434	120	58	90	1002

En analysant ce tableau en se concentrant sur les cadres spécifiques, nous pouvons constater que la majorité des articles qui utilisent le cadre de nuisance ou de victime sont des reportages, alors que la majorité des articles qui utilisent le cadre de travailleuse sont des articles culturels. Les articles qui utilisent une combinaison de cadres sont majoritairement des reportages, alors que ceux qui n'en utilisent aucun sont majoritairement des articles culturels.

De plus, en analysant le tableau en ce concentrant plutôt sur les types d'articles, nous pouvons voir que la majorité des chroniques d'opinion utilisent le cadre de nuisance, alors que la majorité des articles culturels, des lettres ouvertes et des reportages utilisent le cadre de victime. Un dernier constat pertinent concerne les lettres ouvertes, parce qu'il s'agit du seul type d'article qui utilise plus souvent le cadre de travailleuse que de nuisance. Bref, ce tableau nous permet de constater que le cadre de travailleuse n'est pas mis de l'avant par les journalistes, mais plutôt par les citoyen·ne·s qui rédigent des lettres ouvertes et par les créations artistiques et œuvres culturelles.

Tableau 5.10 Termes utilisés par cadre générique

	Conflit	Contextuel	Fiction	Intérêt Humain	Moral	TOTAL
Prostitution	82	292	221	246	64	905
Travail du sexe	3	2	1	0	0	6
Les deux	42	31	1	16	1	91
TOTAL	127	325	223	262	65	1002

Le terme « prostitution » est extrêmement majoritaire dans le corpus, donc il est inutile de faire des statistiques puisque les pourcentages seront très bas. Les informations qui me semblent pertinentes, en regardant ce tableau, sont que les cadres moral et de fiction ont très rarement utilisé le terme « travail du sexe ». Cela est assez surprenant puisque, comme nous l'avons vu dans le tableau précédent, la majorité des articles qui utilisent le cadre de travailleuse sont des articles culturels. Pourtant, il semble que ces articles n'utilisent presque pas l'expression « travail du sexe ». Donc, même si les artisans créent des personnages de travailleuses du sexe, les journalistes continuent de les appeler « des prostituées ». De plus, le cadre de conflit est celui qui a utilisé le plus souvent cette expression. Ce résultat est logique, puisque la majorité des lettres ouvertes utilisent le cadre de conflit.

Tableau 5.11 Termes utilisés par cadre spécifique

	Nuisance	Victime	Travailleuse	Combinaison de cadres	Aucun	TOTAL
Prostitution	293	411	83	29	89	905
Travail du sexe	0	1	4	0	1	6
Les deux	7	22	33	29	0	91
TOTAL	300	434	120	58	90	1002

Encore une fois, puisque le terme « prostitution » est très majoritaire dans mon corpus, il est assez difficile de tirer des conclusions de ce tableau. Les informations les plus pertinentes que je constate sont que le terme « prostitution » est le plus utilisé dans les articles qui utilisent le cadre de victime, alors que le terme « travail du sexe » est le plus utilisé dans les articles qui utilisent le cadre de travailleuse (ce qui est assez logique).

Tableau 5.12 Cadres génériques par cadres spécifiques

Cadres spécifiques Cadres génériques	Nuisance	Victime	Travailleuse	Combinaison de cadres	Aucun	TOTAL
Conflit	11	35	30	37	14	127
Contextuel	110	157	32	16	10	325
Fiction	47	79	35	2	60	223
Intérêt Humain	87	150	17	3	5	262
Moral	45	13	6	0	1	65
TOTAL	300	434	120	58	90	1002

Si on analyse le tableau en commençant par les cadres génériques, nous pouvons constater que le cadre de victime fait partie du « top 2 » dans toutes les catégories. Pour le cadre de conflit, la majorité des articles utilisent une combinaison de cadres spécifiques : cela démontre bien qu'il s'agit d'articles qui tentent de présenter une variété de points de vus. Pour le cadre contextuel et d'intérêt humain, le cadre de nuisance est en deuxième place. Pour le cadre de fiction, c'est la catégorie « aucun » qui est en deuxième place. Pour le cadre de nuisance est en première place.

En analysant le tableau dans l'autre sens, c'est-à-dire avec les cadres spécifiques, nous pouvons constater que les cadres de nuisance et de victime ont majoritairement été utilisés en combinaison avec le cadre contextuel ou le cadre d'intérêt humain. Le cadre de travailleuse, quant à lui, a été majoritairement utilisé dans les articles de fiction. La majorité des articles qui ont utilisé tous les cadres spécifiques sont des

articles qui utilisent le cadre de conflit, alors que la majorité des articles qui n'utilisent aucun cadre spécifique sont des articles de fiction.

5.1.3 Portraits par journal

Tableau 5.13 Types d'article par journal

	Chronique d'opinion	Culturel	Lettre ouverte	Reportage	TOTAL
Le Devoir	43	135	27	137	342
La Presse	34	108	15	166	323
Le Journal de Québec	39	74	21	203	337
TOTAL	116	317	63	506	1002

Les deux types d'articles qui dominent sont les articles culturels et les reportages. Tous les journaux sélectionnés ont une majorité de ces deux types d'articles, dans leur corpus. Par contre, nous pouvons voir que *Le Journal de Québec* est le journal qui utilise le plus de reportages et le moins d'articles culturels, alors que c'est l'inverse pour *Le Devoir*. *Le Devoir* est le journal qui publie le plus de chroniques d'opinion et de lettres ouvertes. Ces résultats concordent bien avec la réputation de ces journaux.

Tableau 5.14 Termes utilisés par journal

	Les Deux	Prostitution	Travail du sexe	TOTAL
Le Devoir	31	308	3	342
La Presse	33	288	2	323
Le Journal de Québec	27	309	1	337
TOTAL	91	905	6	1102

En ce qui a trait à l'analyse du vocabulaire utilisé par les journaux, nous pouvons constater que la très grande majorité des articles n'utilisent que le terme « prostitution ». Ceux qui utilisent le terme « travail du sexe » sont surtout publiés dans *Le Devoir* et *La Presse*, mais les chiffres sont très similaires d'un journal à l'autre. Si on additionne les chiffres de la colonne « les deux » et de la colonne « travail du sexe », nous pouvons constater que *Le Journal de Québec* est le journal qui utilise le moins le terme « travail du sexe » (28, versus 35 pour *La Presse* et 34 pour *Le Devoir*).

Tableau 5.15 Termes utilisés par type d'article

	Les Deux	Prostitution	Travail du sexe	TOTAL
Reportages	63	442	1	506
Lettres ouvertes	14	46	3	63
Articles Culturels	8	307	2	317
Chroniques d'opinion	6	110	0	116
TOTAL	91	905	6	1102

Comme nous pouvons le voir, le terme « prostitution » domine dans toutes les catégories. En ce qui a trait à l'expression « travail du sexe », les reportages l'utilisent le plus, en termes de nombres (64/506 = 12.65%) et les chroniques d'opinion l'utilisent le moins (6/116 = 5.17%). Par contre, statistiquement parlant, c'est la catégorie lettres ouvertes qui mène (17/63 = 26.98%) et les articles culturels qui l'utilisent le moins (10/317 = 3.15%). Cela nous permet de confirmer que l'usage de l'expression « travail du sexe » est majoritairement portée par des citoyen·ne·s qui envoient des lettres ouvertes aux journaux. Par contre, *La Presse* est le journal qui utilise le plus cette expression alors qu'il publie le moins de lettres ouvertes. Il semble donc que les journalistes de *La Presse* sont ceux qui ont le plus tendance à utiliser l'expression « travail du sexe » statistiquement parlant.

5.1.4 Corpus réduit

Lors de la création de mon corpus dans Excel, j'ai ajouté une colonne « sujet » dans laquelle j'ai indiqué le sujet général de chaque article. Au départ, j'ai ajouté cette colonne à des fins personnelles, pour m'aider à classer mes articles. Il serait difficile de faire une analyse approfondie de cette colonne puisqu'elle contient un nombre trop élevé de catégories. Par contre, la présence de cette colonne dans mon document Excel me permet d'aller chercher tous les articles qui se prononcent spécifiquement sur l'Arrêt Bedford, le projet de loi C-36 et la criminalisation de la prostitution. Sur un grand total de 1002 articles, seulement 166 se prononçaient spécifiquement sur ces sujets. Les tableaux suivants nous permettent de comparer les deux corpus, c'est-à-dire le corpus complet de 1002 articles concernant le cadrage médiatique général du travail du sexe et de la prostitution et le corpus réduit de 166 articles concernant le cadrage médiatique de l'Arrêt Bedford et du projet de loi C-36, plus spécifiquement.

Tableau 5.16 Articles par journal en nombres et pourcentages – corpus réduit

Journal	Nombres	Pourcentages
Le Devoir	77	46.39%
La Presse	45	27.11%
Le Journal de Québec	44	26.51%
TOTAL	166	100%

Contrairement au corpus complet, il y a une certaine disparité entre les journaux dans le corpus réduit. *Le Devoir* s'est beaucoup prononcé sur ces sujets spécifiques.

Tableau 5.17 Types d'articles en nombres et pourcentages – corpus réduit

Types d'articles	Nombres	Pourcentages
Reportage	89	53.61%
Culturel	0	0%
Lettre ouverte	37	22.29%
Chronique d'opinion	40	24.10%
TOTAL	166	100%

Le corpus réduit est composé à parts presque égales d'articles d'opinions (lettre ouverte et chronique d'opinion) et d'articles neutres (reportages). Il n'y a aucun article culturel dans celui-ci.

Tableau 5.18 Cadres génériques en nombres et pourcentages – corpus réduit

Cadres génériques	Nombres	Pourcentages
Conflit	98	59.04%
Contextuel	51	30.72%
Fiction	0	0%
Intérêt humain	12	7.23%
Moral	5	3,01%
TOTAL	166	100%

Dans le corpus réduit, ce n'est pas le cadre contextuel qui est majoritaire, mais le cadre de conflit. Il n'y a pas de cadre de fiction dans celui-ci.

Tableau 5.19 Cadres spécifiques en nombres et pourcentages – corpus réduit

Cadres spécifiques	Nombres	Pourcentages
Nuisance	11	6.63%
Victime	50	30.12%
Travailleuse	45	27.11%
Combinaison de cadres	42	25.30%
Aucun	18	10.84%
TOTAL	166	100%

Le cadre de nuisance est le plus bas dans ce corpus. Les cadres de victime, de travailleuse et les combinaisons de cadres sont presque égaux. Il me semble donc que les opinions exprimées dans articles qui ont traité plus spécifique de la criminalisation de la prostitution ont été plus en phase avec les recherches scientifiques en présentant les femmes qui la pratiquent comme des travailleuses.

Tableau 5.20 Termes utilisés en nombres et pourcentages – corpus réduit

Termes utilisés	Nombres	Pourcentages
Prostitution	103	62.05%
Travail du sexe	3	1.81%
Les deux	60	36.14%
TOTAL	166	100%

Le pourcentage d'articles qui utilisent le terme « travail du sexe » est beaucoup plus élevé dans ce corpus réduit, que dans le corpus total (37.95% au lieu de 9.68%).

Bref, tous ces tableaux concernant la couverture spécifique de l'Arrêt Bedford, du projet de loi C-36 et de la criminalisation de la prostitution nous permettent de poser un diagnostic un peu plus positif sur la qualité de la couverture médiatique. Nous développerons un peu plus cette thématique dans la section 5.2.4.

5.2 Réponses aux questions de recherche et discussion

Les tableaux et analyses que j'ai effectués dans la section précédente me permettront de répondre plus spécifiquement à mes questions de recherche

5.2.1 Cadre de travailleuse

• Le cadre spécifique de « travailleuse » est-il présent dans les journaux choisis?

Oui, mais dans une proportion assez minoritaire (11.98% du corpus).

• Si oui, est-il majoritaire dans un journal plutôt qu'un autre?

Le Devoir et La Presse l'utilisent presque également. C'est donc Le Journal de Québec qui l'utilise le moins.

• Si oui, est-ce que certains types d'articles tendent à favoriser cette perspective?

Oui, ce sont les articles culturels qui utilisent le plus cette perspective.

Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?

C'est ce cadre qui utilise le plus souvent l'expression « travail du sexe » (dans 30.83% des cas, ce qui est très élevé, comparativement au reste du corpus).

• Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?

Oui, elle est majoritairement utilisée dans les articles qui utilisent le cadre de fiction. Il est aussi intéressant de noter que les articles qui utilisent le cadre de travailleuse n'utilisent presque pas le cadre d'intérêt humain, malgré le fait que ce cadre est assez dominant dans le corpus.

5.2.2 Cadre de nuisance

• Le cadre spécifique de « nuisance » est-il présent dans les journaux choisis?

Oui, et dans une proportion assez élevée (29.94%).

• Si oui, est-il majoritaire dans un journal plutôt qu'un autre?

Le journal qui l'utilise le plus est Le Journal de Québec.

• Si oui, est-ce que certains types d'articles tendent à favoriser cette perspective?

Le cadre de nuisance est plus souvent utilisé dans les reportages.

• Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?

Les articles qui utilisent le cadre de nuisance n'utilisent jamais le terme « travail du sexe » seul, et l'utilisent très rarement en combinaison avec le terme « prostitution » (dans 2.3% des cas, seulement).

• Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?

Le cadre de nuisance est souvent combiné au cadre contextuel ou d'intérêt humain. C'est aussi cette perspective qui utilise le plus le cadre moral.

5.2.3 Cadre de victime

Quel est le pourcentage d'articles journalistiques qui utilisent le cadre de victime?

Le pourcentage est assez élevé : 43.31%.

• Ce cadre est-il favorisé par un journal en particulier?

Le journal qui utilise le plus ce cadre est Le Journal de Québec.

• Certains types d'articles favorisent-ils ce cadre?

Le type d'article qui utilise le plus ce cadre est les reportages. En deuxième place, ce sont les articles culturels.

• Existe-t-il un lien entre le vocabulaire utilisé et la perspective mise de l'avant?

Seulement 5.3% des articles qui utilisent le cadre de victime utilisent le terme « travail du sexe ».

• Cette perspective peut-elle être reliée à un cadre générique?

Les articles qui utilisent le cadre de victime utilisent aussi, majoritairement, les cadres contextuel ou d'intérêt humain.

5.2.4 Diagnostic général de la qualité des journaux québécois

Peut-on dresser un certain diagnostic de la qualité des journaux québécois...

• En ce qui a trait à leur couverture globale de la thématique du travail du sexe?

Comme nous l'avons vu tout au long de l'analyse, les journaux québécois ont beaucoup utilisé le cadre contextuel pour aborder le travail du sexe et la prostitution pendant la période analysée. Ce constat est sécurisant, d'une certaine façon, car il démontre que la majorité des articles ont traité cet enjeu d'une façon assez approfondie. Un autre constat pertinent est que le cadre moral est assez marginal.

Pour ce qui est des cadres spécifiques, en me basant sur la théorie de Aaroe qui énonce l'idée que les médias devraient présenter une variété de points de vue sur les enjeux, il semble que les médias québécois sont un peu défaillants, dans le sens que le cadre de travailleuse est très minoritaire. En plus, le cadre de travailleuse a été majoritairement utilisé dans des lettres ouvertes, ce qui veut dire que les journalistes semblent bouder cette perspective, alors qu'elle est assez majoritaire dans la littérature scientifique

actuelle. D'ailleurs, en enlevant les lettres ouvertes et les articles culturels de mon corpus, le pourcentage d'articles qui utilisent le cadre de travailleuse descend à 8.04%, alors qu'il est de 11.98% dans le corpus complet.

En se concentrant seulement sur les articles qui parlent de l'Arrêt Bedford et du projet de loi C-36, nous pouvons constater que le bilan est un peu plus positif en ce qui a trait à la diversité des cadres spécifiques choisis, mais que ces articles sont plutôt minoritaires dans le corpus total (166/1002). Dans ce corpus réduit, le cadre de travailleuse est présent dans 27.11% des cas.

En ce qui a trait à la couverture par journal, *Le Devoir* a favorisé les cadres contextuel, de fiction et de conflit, et c'est aussi celui qui a le plus utilisé le cadre de travailleuse. C'est aussi le journal qui a le plus parlé de l'Arrêt Bedford et du projet de loi C-36. *La Presse* a aussi utilisé les cadres contextuel et de fiction, en plus du cadre d'intérêt humain. *La Presse* domine aussi dans le cadre de travailleuse. Finalement, Le *Journal de Québec* favorise le cadre contextuel et d'intérêt humain et c'est celui qui utilise le plus le cadre moral. C'est le journal qui a le moins utilisé le cadre de travailleuse.

• En ce qui a trait aux types d'articles qu'ils favorisent?

Comme nous l'avons vu, les deux types d'articles qui dominent dans le corpus sont les articles culturels (31.64%) et les reportages (50.50%). Les lettres ouvertes, au contraire, sont les articles les plus rares (6.29%). Les chroniques d'opinion, quant à elles, composent environ 11% du corpus.

Étant donné qu'un débat législatif avait lieu durant la période analysée, nous aurions pu penser que les articles d'opinion (que ce soit celles de la population ou celles des journalistes) auraient pris une très grande place dans le corpus. Ainsi, qu'une aussi grande part du corpus d'articles journalistiques abordant la prostitution soit composée d'articles culturels me semble assez inusité et inattendu.

La distribution des types d'articles par journal est assez cohérente, par contre : *Le Devoir* qui a favorisé les chroniques d'opinions, les articles culturels et les lettres ouvertes, tandis que *Le Journal de Québec* favorise les reportages. *La Presse* qui publie le moins de chroniques d'opinion et de lettres ouvertes. Cela concorde bien avec leurs réputations respectives : *La Presse* comme un journal d'enquête, *Le Devoir* comme un journal engagé et favorisé par les universitaires. J'aurais pensé que *Le Journal de Québec* aurait eu un plus grand pourcentage de chroniques d'opinion, par contre (il en a 39, alors que Le Devoir en a 43, donc la différence n'est pas si énorme non plus).

• En ce qui a trait au vocabulaire utilisé?

Encore une fois, il me semble assez étonnant que le terme « travail du sexe » ne soit utilisé que dans 9.68% du corpus (97/1002), et souvent en combinaison avec le terme « prostitution ». Cela concorde avec le fait que le cadre de travailleuse soit minoritaire dans le corpus (11.98% du corpus). Il est quand même intéressant de constater que plusieurs articles qui ont utilisé le cadre de travailleuse n'ont pas utilisé l'expression « travail du sexe » (les articles culturels, par exemple). Il est aussi intéressant de constater que le journal qui utilise le moins souvent l'expression « travail du sexe » (seul ou combiné) est *Le Journal de Québec*. C'est aussi le journal qui a le moins utilisé le cadre de travailleuse.

5.3 Complément d'analyse

En plus de répondre aux questions de recherche, les tableaux et informations mentionnées dans les sections précédentes nous permettent de tirer les conclusions suivantes :

Le Devoir est un journal qui publie beaucoup d'articles d'opinion (que ce soit des chroniques d'opinion ou des lettres ouvertes) et d'articles culturels et qui présente une certaine diversité d'opinion sur la prostitution et le travail du sexe. La Presse est un journal qui favorise les articles de ses journalistes (que ce soit des articles culturels ou des reportages) et présente aussi une certaine diversité d'opinion sur la prostitution et le travail du sexe. Le Journal de Québec, quant à lui, favorise le cadre d'intérêt humain, évite d'utiliser le terme « travail du sexe » et le cadre de travailleuse et favorise plutôt le cadre de nuisance.

Les chroniques d'opinion utilisent très rarement le cadre de travailleuse. Il s'agit aussi de la seule catégorie qui utilise plus souvent le cadre de nuisance que celui de victime. Les articles culturels ne font pas toujours usage d'une perspective particulière sur la prostitution : il arrive souvent que ceux-ci ne font que mentionner la présence d'une prostituée dans l'œuvre, sans en dire plus. La majorité des articles qui utilisent le cadre de travailleuse sont des articles culturels, mais ces articles utilisent rarement l'expression « travail du sexe ». 26.98% des lettres ouvertes utilisent le terme « travail du sexe », alors que 12.65% des reportages le font.

Le cadre de conflit est assez rare (12.67% du corpus). C'est le cadre qui utilise le plus le terme « travail du sexe », statistiquement parlant (35.43%). La majorité des articles dans cette catégorie utilisent une combinaison de cadres spécifiques. Le cadre contextuel est le plus utilisé. La majorité de ces articles utilisent soit la perspective de victime ou de nuisance. Le cadre de fiction compose environ le quart du

corpus. Dans ce type de cadre, le terme « travail du sexe » n'est presque jamais utilisé. La majorité de ces articles utilisent soit la perspective de victime ou, tout simplement, « aucune » perspective. C'est aussi ce cadre qui utilise le plus souvent la perspective de travailleuse. Le cadre d'intérêt humain compose, lui aussi, environ le quart du corpus. La majorité de ces articles utilisent soit la perspective de victime ou de nuisance. Le cadre moral est celui qui est le moins utilisé dans mon corpus. Il est surtout utilisé dans *Le Journal de Québec*. Dans ce type de cadre, le terme « travail du sexe » n'est presque jamais utilisé. La majorité de ces articles utilisent le cadre de nuisance.

Le terme « prostitution » est utilisé dans 90% du corpus, alors que le terme « travail du sexe » n'est utilisé que dans 9.68% de celui-ci. Au total, 97 articles utilisent le terme « travail du sexe » (seul ou combiné). Comme nous l'avons vu plus tôt, l'expression « travail du sexe » est majoritairement utilisée dans les lettres ouvertes. *La Presse* est le journal qui a utilisé le plus cette expression. Pourtant, *La Presse* est le journal qui a publié le moins de lettres ouvertes. Il semble donc que *La Presse* est le journal dont les journalistes ont le plus tendance à utiliser l'expression « travail du sexe ».

CONCLUSION

Cette recherche m'a permis de dresser un portrait de la couverture médiatique québécoise du travail du sexe et de la prostitution pendant un moment clé de l'histoire canadienne : l'Arrêt Bedford et le projet de loi C-36. Elle s'inscrit dans une lignée de recherches qui, mises ensemble, permettent de dresser un portrait plus global de l'évolution du cadrage médiatique du travail du sexe et de la prostitution au Canada et plus spécifiquement au Québec. Alors que, historiquement, le cadre de nuisance a longtemps dominé, c'est aujourd'hui le cadre de victime qui est le plus populaire et le cadre de travailleuse prend tranquillement sa place. Ainsi, il semble que la fenêtre d'Overton se déplace tranquillement, que les discours jugés socialement acceptables pour aborder cette pratique sont en train de changer.

En abordant l'enjeu dans une optique critique des médias, il semble évident que certains journaux performent mieux que d'autres, en se basant sur les critères de qualité dont Porto nous a fait part. Le fait que le cadre de travailleuse et que l'expression « travail du sexe » ne soient presque pas utilisés par *Le Journal de Québec* nous démontre bien que ce journal a une lacune en ce qui a trait à la diversité de sa couverture journalistique. De plus, le fait que le cadre de travailleuse ait été porté par des citoyen·ne·s, et non par des journalistes (dans les lettres ouvertes, par exemple), confirme que les journalistes boudent cette perspective : ils et elles l'utilisent majoritairement dans des situations où ils et elles doivent expliquer les opinions des deux parties qui sont en conflit, ou lorsqu'ils et elles parlent d'une production culturelle. Nous pouvons nous inquiéter des conséquences de cette lacune; que ce soit sur l'opinion publique, mais aussi sur l'existence de services sociaux et des politiques gouvernementales adoptées.

Dans ce cas-ci, nous pouvons voir que le gouvernement Harper a adopté la perspective de victime (la perspective majoritaire dans les médias), avec son projet de loi C-36. Cette constatation ouvre la réflexion à des recherches potentielles dans le futur, des études qui pourraient permettre de comparer la couverture journalistique de pays qui ont adopté d'autres modèles, à savoir si cette concordance entre le cadre médiatique et les politiques gouvernementales adoptées est toujours présente, ou s'il s'agit d'un cas d'exception. Il s'agit d'une constatation importante, surtout lorsqu'on sait que les études scientifiques canadiennes sur le sujet ont commencé à adopter la perspective de travailleuse depuis déjà une trentaine d'années. Bref, il serait important de valider si les gouvernements favorisent systématiquement les médias aux scientifiques lorsque vient le temps d'adopter de nouvelles politiques publiques, ce qui serait un peu inquiétant pour la démocratie.

Cet enjeu a continué à faire les manchettes, dans les derniers mois : pensons au meurtre de Marylène Lévesque à l'hôtel Sépia de Ste-Foy ou au scandale entourant la publication de la photo de graduation sexy d'Hélène Boudreau (et des recours judiciaires intentés par l'UQAM pour atteinte à sa réputation) ou à *OnlyFans* qui a annoncé qu'il interdirait le contenu sexuellement explicite de sa plateforme (pour finalement revenir sur sa décision quelques semaines plus tard). Bref, ces trois exemples nous démontrent bien que les trois perspectives dont nous avons parlé (nuisance, victime et travailleuse) continuent de se côtoyer dans les médias québécois encore aujourd'hui. De plus, de nouvelles contestations judiciaires sur les articles de lois qui ont été adopté par le gouvernement Harper commencent à émerger en Ontario²⁴, ce qui crée aussi des possibilités de recherches supplémentaires.

Dans une perspective plus personnelle, le travail qui précède m'a permis de mieux comprendre l'enjeu du travail du sexe, le vocabulaire qui y est associé, ainsi que les différentes perspectives et opinions qui existent. J'ai pu démêler les différents argumentaires afin de développer la typologie qui a guidé et structuré ma recherche : les perspectives de nuisance, de victime et de travailleuse. Bien que ces termes se trouvent à plusieurs endroits dans la littérature entourant la prostitution et le travail du sexe, aucun·e auteur·rice n'avait fait le travail de les développer de cette façon : la majorité des sources qui exposent plusieurs opinions sur le sujet les catégorisent en modèles législatifs, au lieu de les séparer en perspectives.

Finalement, pour répondre aux critiques entre les différentes perspectives (voir p. 45), l'analyse de mon corpus m'a permis de confirmer que les articles qui utilisent les perspective de nuisance et de victime utilisent très peu l'expression « travail du sexe » et qu'ils avaient plus tendance à utiliser le cadre d'intérêt humain et le cadre moral que ceux qui utilisent le cadre de travailleuse. Les articles qui utilisent le cadre de travailleuse, quant à eux, favorisent l'usage du terme « travail du sexe » dans 30.83% des cas, ce qui est assez élevé, et le cadre contextuel (qui est majoritaire dans tout le corpus).

²⁴ https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1841294/prostitution-decriminalisation-legalisation-canada-modele-scandinave

ANNEXE A

LES CADRES GÉNÉRIQUES SELON SEMETKO ET VALKENBURG

Attribution of responsibility		
Does the story suggest that some level of gov't has the ability to alleviate the problem?		
Does the story suggest that some level of the government is responsible for the issue/problem?	Conflict frame Does the story reflect disagreement between	
Does the story suggest solution(s) to the problem/issue?	parties-individuals-groups-countries? Does one party-individual-group-country reproach	
Does the story suggest that an ind. (or group of	another?	
people in society) is resp. for the issue-problem? Does the story suggest the problem	Does the story refer to two sides or to more than two sides of the problem or issue?	
requires urgent action?	Does the story refer to winners and losers?	9
Human interest frame	Morality frame	
Does the story provide a human example or "human face" on the issue?	Does the story contain any moral message? Does the story make reference to morality,	
Does the story employ adjectives or personal vignettes that generate feelings of outrage, empathy-caring, sympathy, or compassion?	God, and other religious tenets? Does the story offer specific social prescriptions about how to behave?	
Does the story emphasize how individuals and groups are affected by the issue/problem?	Economic frame	
Does the story go into the private or personal lives of the actors?	Is there a mention of financial losses or gains now or in the future?	
Does the story contain visual information that might generate feelings of outrage, empathycaring, sympathy, or compassion?	Is there a mention of the costs/degree of expense involved? Is there a reference to economic consequences of pursuing or not pursuing a course of action?	9

Semetko & Valkenburg, 2000, p. 100

ANNEXE B

LES CADRES GÉNÉRIQUES SELON DANDO

Table 1. Framing analysis questions.

FRAMES

Human interest frame

- 1. Does the story provide a 'human face' (example) on the issue?
- 2. Does the story employ adjectives or personal vignettes that generate feelings of outrage, empathycaring, sympathy or compassion?
- 3. Does the story emphasize how individuals and groups are affected by the issue/problem?
- 4. Does the story go into the private or personal lives of the actors?
- 5. Does the story contain visual information that might generate feelings of outage, empathy-caring, sympathy or compassion?

Conflict frame

- 1. Does the story reflect disagreement between parties individuals groups countries?
- Does one party –individual group country reproach one another?
- 3. Does the story refer to two sides or to more than two sides of the problem or issue?
- 4. Is the conflict positioned as: a) insiders vs. insiders? b) insiders vs. outsiders? c) outsiders vs. outsiders?

Morality frame

- 1. Does the story contain any moral message?
- 2. Does the story make reference to morality, God, and other religious tenets?
- 3. Does the story offer specific social prescriptions about how to behave?

Economic frame

- 1. Is there a mention of financial losses or gains now or in the future?
- 2. Is there a mention of the costs/degree of expense involved?
- 3. Is there a reference to the economic consequences of pursuing or not pursuing a course of action?

Historical frame

- 1. Does the story mention the historical relevance?
- 2. Does the story provide any specifics of the historical relevance?
- 3. Does the story tie the specifics to general history of the area?
- 4. Region?
- 5. Nation?
- 6. Global?
- 7. History of a specific group?

Sensational frame

- Does the story focus on a topic associated with sensationalism crime, accidents/disasters, celebrity news, scandal and/or sex?
- Is the story covered in a way that is meant to startle or titillate readers? (Details, graphic images, etc.)
- 3. Is the story presented primarily for entertainment purposes?
- 4. Or is it 'news you can use'?

Dando, 2009, p. 590

RÉFÉRENCES

- Aaroe, L. (2011). Investigating Frame Strength: The Case of Episodic and Thematic Frames. *Political Communication*, 28(2), 207-226. https://doi.org/10.1080/10584609.2011.568041
- Absi, P. (2014). La valeur de l'argent dans les maisons-closes de Bolivie. Dans C. Broqua et C. Deschamps (dir.), L'échange économico-sexuel (p. 61-87). Éditions EHESS.
- Agacinski, S. (2013). Prostitution: l'abolition face à la légalisation. *Le Débat*, 174(2), 114. https://doi.org/10.3917/deba.174.0114
- Barnett, B. (2016). Dividing women: the framing of trafficking for sexual exploitation in magazines. *Feminist Media Studies*, *16*(2), 205-222. https://doi.org/10.1080/14680777.2015.1052004
- Barnett, L., Casavant, L. et Nicol, J. (2011). *Les lois sur la prostitution dans certains pays*. Bibliothèque du Parlement.
- Bédard, A. (2013). Les réponses sociales au travail du sexe des femmes : quelle place pour le renouvellement démocratique des interventions sociales? *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 227-244. https://doi.org/10.7202/1016357ar
- Beer, S. (2018). Action, Advocacy, and Allies: Building a Movement for Sex Worker Rights. Dans E. M. Durisin,
 E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 329-339). UBC Press.
- Belak, B. (2018). Bedford v. Canada: A Breakthrough in the Legal Discourse. Dans E. M. Durisin, E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 48-56). UBC Press.
- Beloso, B. M. (2012). Sex, Work, and the Feminist Erasure of Class. Signs: Journal of Women in Culture and Society, 38(1), 47-70. https://doi.org/10.1086/665808
- Benford, R. D., Snow, D. A. et Plouchard, N. M. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. *Politix*, *n° 99*(3), 217-255. https://doi.org/10.3917/pox.099.0217

- Benoit, C., Ouellet, N., Jansson, M., Magnus, S. et Smith, M. (2017). Would you think about doing sex for money? Structure and agency in deciding to sell sex in Canada. *Work, Employment and Society*, *31*(5), 731-747. https://doi.org/10.1177/0950017016679331
- Benoit, C., Smith, M., Jansson, M., Magnus, S., Flagg, J. et Maurice, R. (2018). Sex work and three dimensions of self-esteem: self-worth, authenticity and self-efficacy. *Culture, Health & Sexuality, 20*(1), 69-83. https://doi.org/10.1080/13691058.2017.1328075
- Bergstø, K. (2014). Chapitre 6 : La lutte dans le parti gouvernemental pour la pénalisation des prostituteurs.

 Dans T. R. Korsvik et A. Stø, *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 113-121). M éditeur.
- Bernier, M.-F. (2008). Journalistes au pays de la convergence: sérénité, malaise et détresse dans la profession.

 Presses de l'Université Laval.
- Bloch-London, C. et Jeffers, E. (2014). Prostitution: pour une position abolitionniste! Les Possibles, (2), 1-8.
- Bruckert, C. et Hannem, S. (2013). Rethinking the Prostitution Debates: Transcending Structural Stigma in Systemic Responses to Sex Work. *Revue Canadienne Droit et Société*, *28*(1), 43-63.
- Bruckert, C. et Parent, C. (2010). Le travail du sexe comme métier. Dans *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation.* (p. 55-78). Presses de l'Université du Québec.
- Butler Burke, N. (2018). Double Punishment: Immigration Penality and Migrant Trans Women Who Sell Sex.

 Dans E. M. Durisin, E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 203-212). UBC Press.
- Campbell, A. (2015). Sex Work's Governance: Stuff and Nuisance. Feminist Legal Studies, 23(1), 27-45. https://doi.org/10.1007/s10691-015-9279-3
- Canada (Procureur général) c. Bedford. (2013). CanLII CSC 72, [2013] 3 R.C.S. 1101. https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2013/2013csc72/2013csc72.html#document

- Canadian Civil Liberties Association. (2020, juin). Stay Off the Grass: COVID-19 and Law Enforcement in Canada.

 https://ccla.org/wp-content/uploads/2021/06/2020-06-24-Stay-Off-the-Grass-COVID19-and-Law-Enforcement-in-Canada1.pdf
- Carline, A. (2012). Of Frames, Cons and Affects: Constructing and Responding to Prostitution and Trafficking for Sexual Exploitation. *Feminist Legal Studies*, 20(3), 207-225. https://doi.org/10.1007/s10691-012-9208-7
- Casavant, L. et Valiquet, D. (2014, 18 juillet). Résumé législatif. Projet de loi C-36 : Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence (41-2-C36-F). Bibliothèque du Parlement.

https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/LegislativeSummaries/PDF/41-2/c36-f.pdf

- Comité permanent de la condition féminine. (2007, février). *De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*. Chambre des communes Canada. https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/391/FEWO/Reports/RP2738918/feworp12/feworp12-f.pdf
- Cho, S.-Y., Dreher, A. et Neumayer, E. (2013). Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? *World Development*, 41, 67-82. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.023
- Chong, D. et Druckman, J. N. (2007). Framing Theory. *Annual Review of Political Science*, 10(1), 103-126. https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.10.072805.103054
- Cohen, Y. (2014). De parias à victimes. Mobilisations féministes sur la prostitution en France et au Canada (1880-1920). *Genre, sexualité et société*, (11). https://doi.org/10.4000/gss.3157
- Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et Société*, *34*(3), 425-446. https://doi.org/10.3917/ds.343.0425
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle. (2021). *Déclaration*. https://www.lacles.org/offredemploi/a-propos/declaration

- Conseil de Presse. (2015). Les décisions rendues par le Conseil de presse du Québec. https://conseildepresse.qc.ca/decisions/?date=2015&media=&categorie=
- Corriveau, P. (2010). Réguler le travail du sexe : entre la victimisation et la liberté de choisir. Dans *Mais oui c'est* un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation. (p. 29-54). Presses de l'Université du Québec.
- Cunningham, S. et Shah, M. (2018). Decriminalizing Indoor Prostitution: Implications for Sexual Violence and Public Health. *The Review of Economic Studies*, *85*(3), 1683-1715. https://doi.org/10.1093/restud/rdx065
- Dando, C. E. (2009). 'Whore-friendly people': heritage tourism, the media and the place of sex work in Butte, Montana. *Gender, Place & Culture*, *16*(5), 587-607. https://doi.org/10.1080/09663690903148440
- D'Angelo, P. (2010). Conclusion. Dans *Doing News Framing Analysis : Empirical and Theoretical Perspectives* (p. 356-368). Routledge.
- Davies, J. M. (2015). The criminalization of sexual commerce in Canada: Context and concepts for critical analysis. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 24(2), 78-91. https://doi.org/10.3138/cjhs.242-A9
- de Vreese, C. H. et Lecheler, S. (2012). News Framing Research : An Overview and New Developments. Dans H. A. Semetko et M. Scammell, *The SAGE Handbook of Political Communication* (p. 292-306).
- Durisin, E. M., Van der Meulen, E. et Bruckert, C. (2018). Contextualizing Sex Work: Challenging Discourses and Confronting Narratives. Dans *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 3-24). UBC Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm. *Journal of Communication*, *43*(4), 51-58. https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x
- Esmark, A. et Schoop, S. R. (2017). Deserving social benefits? Political framing and media framing of 'deservingness' in two welfare reforms in Denmark. *Journal of European Social Policy*, *27*(5), 417-432. https://doi.org/10.1177/0958928716688262

- Farley, M. (2004). "Bad for the Body, Bad for the Heart": Prostitution Harms Women Even if Legalized or Decriminalized. Violence Against Women, 10(10), 1087-1125. https://doi.org/10.1177/1077801204268607
- Farley, M., Cotton, A., Lynne, J., Zumbeck, S., Spiwak, F., Reyes, M. E., Alvarez, D. et Sezgin, U. (2004).

 Prostitution and Trafficking in Nine Countries: An Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder. *Journal of Trauma Practice*, 2(3-4), 33-74. https://doi.org/10.1300/J189v02n03 03
- Farley, M., Golding, J. M., Matthews, E. S., Malamuth, N. M. et Jarrett, L. (2017). Comparing Sex Buyers With Men Who Do Not Buy Sex: New Data on Prostitution and Trafficking. *Journal of Interpersonal Violence*, 32(23), 3601-3625. https://doi.org/10.1177/0886260515600874
- Farley, M. et Kelly, V. (2000). Prostitution: A Critical Review of the Medical and Social Sciences Literature.

 Women & Criminal Justice, 11(4), 29-64. https://doi.org/10.1300/J012v11n04_04
- Ferris, S. (2015). Street sex work and Canadian cities: resisting a dangerous order. The University of Alberta Press.
- Foucart, J. (2017). Prostitution et proxénétisme : une construction sociale. *Le sociographe, N° 59*(3), 79-91. https://doi.org/10.3917/graph.059.0079
- Fouquet, T. (2014). La clandestinité comme stratégie : sur la « sexualité transactionnelle » à Dakar. Dans C. Broqua et C. Deschamps, *L'échange économico-sexuel* (p. 125-151). Éditions EHESS.
- Gamson, W. A., Croteau, D., Hoynes, W. et Sasson, T. (1992). Media Images and the Social Construction of Reality. *Annual Review of Sociology*, *18*, 373-393.
- Gauthier, J. (2011). Prostitution, Sexual Autonomy, and Sex Discrimination. *Hypatia*, 26(1), 166-186. https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2010.01126.x
- George, A., Vindhya, U. et Ray, S. (2010). Sex Trafficking and Sex Work: Definitions, Debates and Dynamics A Review of Literature. *Economic and Political Weekly*, *45*(17), 64-73.

- Gingras, A.-M. (2003). Les théories en communication politique. Dans *La communication politique: état des savoirs, enjeux et perspectives* (p. 11-66). Presses de l'Université du Québec.
- Gingras, A.-M. (2009). *Médias et démocratie: le grand malentendu* (3e éd., rev.augm). Presses de l'Université du Québec.
- Gingras, A.-M. (2018). Le rôle des médias dans les débats, les controverses et les conflits : l'approche de l'interdépendance asymétrique entre médias et acteurs politiques. Dans L. Guay et P. Hamel, *Les aléas du débat public. Action collective, expertise et démocratie* (Presses de l'Université Laval, p. 179-200).
- Goffman, E. (2009). Les cadres de l'expérience. Éditions de Minuit.
- Guilhaumou, J. (2012). Autour du concept d'agentivité. *Rives méditerranéennes*, (41), 25-34. https://doi.org/10.4000/rives.4108
- Hallgrímsdóttir, H. K., Phillips, R., Benoit, C. et Walby, K. (2008). Sporting Girls, Streetwalkers, and Inmates of Houses of Ill Repute: Media Narratives and the Historical Mutability of Prostitution Stigmas. *Sociological Perspectives*, *51*(1), 119-138. https://doi.org/10.1525/sop.2008.51.1.119
- Hardin, M. et Whiteside, E. (2010). Framing Through a Feminist Lens: A Tool in Support of an Activist Research Agenda. Dans P. D'Angelo et J. A. Kuypers, *Doing News Framing Analysis: Empirical and Theoretical Perspectives* (p. 312-330). Routledge.
- Hassenteufel, P. (2011). Chapitre 2 L'analyse de la construction et de la mise sur agenda des problèmes publics .

 Cairn.info. Dans Sociologie politique: l'action publique (p. 43-64). Armand Colin.

 https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-p-43.htm
- Influence communication. (2018). État de la nouvelle : Bilan 2018. https://files.influencecommunication.com/bilan/bilan-2018-qc.pdf.
- Institute of Development Studies. (s. d.). *Map of Sex Work Law*. Sexuality, Poverty and Law Programme. http://spl.ids.ac.uk/sexworklaw

- Jeal, N. et Salisbury, C. (2007). Health needs and service use of parlour-based prostitutes compared with street-based prostitutes: a cross-sectional survey. *BJOG: An International Journal of Obstetrics & Gynaecology*, 114(7), 875-881. https://doi.org/10.1111/j.1471-0528.2007.01379.x
- Jiwani, Y. et Young, M. L. (2006). Missing and Murdered Women: Reproducing Marginality in News Discourse. *Canadian Journal of Communication*, *31*, 895-917.
- Jutterdal, A. (2014). Chapitre 1 : La loi suédoise Kvinnofrid : ce que l'on sait de la violence masculine contre les femmes. Dans T. R. Korsvik et A. Stø, *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 35-48). M éditeur.
- Kalvig, A. (2014). Chapitre 3 : « Les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent » : rhétorique et politique dans le débat sur la prostitution. Dans T. R. Korsvik et A. Stø, *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 65-85). M éditeur.
- Khan, U. (2018). From Average Joe to Deviant John: The Changing Construction of Sex Trade Clients in Canada.

 Dans E. M. Durisin, E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 67-81). UBC Press.
- Korsvik, T. R. et Stø, A. (2014). Introduction. Dans *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 11-34). M éditeur.
- Lang, M.-È. (2012). L'« agentivité sexuelle » des adolescentes et des jeunes femmes : une définition1.

 *Recherches féministes, 24(2), 189-209. https://doi.org/10.7202/1007759ar
- Lapointe, M. (2014). Nettoyer Montréal: les campagnes de moralité publique, 1940-1954. Septentrion.
- La Presse (2018). À propos de nous. https://www.lapresse.ca/a-propos-de-nous/la-presse/.
- La Presse. (2017, 1^{er} juin). *La Presse deviendra 100% numérique à partir de 2018*. [Communiqué].https://static.lpcdn.ca/fichiers/html/1649/2017-laPresse-numerique-en-2018.pdf.

- Lemarier-Saulnier, C. (2016). Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique. *Canadian Journal of Communication*, *41*(1), 65-73.
- Love, V. (2018). Champagne, Strawberries, and Truck-Stop Motels: On Subjectivity and Sex Work. Dans E. M. Durisin, E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 181-188). UBC Press.
- Lowman, J. (2000). Violence and the outlaw status of (street) prostitution in Canada. *Violence Against Women*, 6(9), 987-1011.
- Lowman, J. (2001, mars). Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution. Ministère de la Justice Canada.
- Machat, S., Shannon, K., Braschel, M., Moreheart, S. et Goldenberg, S. M. (2019). Sex workers' experiences and occupational conditions post-implementation of end-demand criminalization in Metro Vancouver, Canada. *Canadian Journal of Public Health*, *110*(5), 575-583. https://doi.org/10.17269/s41997-019-00226-z
- Mackinac Center for Public Policy. (2019). *The Overton Window*. Mackinac Center. https://www.mackinac.org/OvertonWindow
- MacKinnon, C. A. (2014). *Traite, prostitution, inégalité*. M éditeur. http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&scope=site&db=nlebk&db=nlabk&AN=864554
- Matthes, J. (2012). Framing Politics: An Integrative Approach. *American Behavioral Scientist*, *56*(3), 247-259. https://doi.org/10.1177/0002764211426324
- Miville-Dechêne, J. (2014). Préface. Dans T. R. Korsvik et A. Stø, Elles ont fait reculer l'industrie du sexe!: le modèle nordique (p. 7-9). M éditeur.
- Moran, R. (2014). Chapitre 9 : Prostitution et valeur commerciale des jeunes. Dans T. R. Korsvik et A. Stø, *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 159-162). M éditeur.

- Moser, S. L. (2001). Anti-Prostitution Zones: Justifications for Abolition. *The Journal of Criminal Law and Criminology* (1973-), 91(4), 1101. https://doi.org/10.2307/1144157
- Namian, D. (2013). La politique de la présentation des problèmes sociaux: de l'ironie au transfert. Dans M. Otero et S. Roy, *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui : Repenser la non-conformité* (p. 57-69). Presses de l'Université du Québec.
- O'Doherty, T. (2011). Victimization in Off-Street Sex Industry Work. *Violence Against Women*, *17*(7), 944-963. https://doi.org/10.1177/1077801211412917
- Paré, Gilles. (s.d.). Le Devoir, un historique. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/le-devoir/histoire
- Parent, C. et Bruckert, C. (2010). Le débat actuel sur le travail du sexe. Dans *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*. (p. 7-27). Presses de l'Université du Québec.
- Parent, C., Bruckert, C., Corriveau, P., Nengeh Mensah, M. et Toupin, L. (2010). Mise au point/Introduction. Dans Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation. (p. 1-6). Presses de l'Université du Québec.
- Porto, M. P. (2007). Frame Diversity and Citizen Competence: Towards a Critical Approach to News Quality. *Critical Studies in Media Communication*, 24(4), 303-321. https://doi.org/10.1080/07393180701560864
- Poutanen, M. A. (2021). *Une histoire sociale de la prostitution: Montréal, 1800-1850*. https://bang.pretnumerique.ca/accueil/isbn/9782890917422
- Projet de loi C-36: loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence. (2014). 2^e sess., 41^e lég. https://www.parl.ca/LegisInfo/fr/projet-de-loi/41-2/C-36
- Proulx, S. et Bélanger, D. (2003). La réception des messages. Dans A.-M. Gingras, *La communication politique:* état des savoirs, enjeux et perspectives (p. 215-255). Presses de l'Université du Québec.
- Quebecor. (s.d.). *Nos activités*. https://www.quebecor.com/fr/nos-activites

- Raguparan, M. (2018). « The Paradox?! »: Racialized and Indigenous Sex Workers' Encounters within a Capitalist Market. Dans E. M. Durisin, E. Van der Meulen et C. Bruckert, *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 189-202). UBC Press.
- Rebucini, G. (2014). Économie des plaisirs et des échanges « sexuels » entre hommes au Maroc. Dans C. Broqua et C. Deschamps, *L'échange économico-sexuel* (p. 171-189). Éditions EHESS.
- Roux, S. (2014). Les larmes de Fon : Sexe, tourisme et affects en Thailande. Dans C. Broqua et C. Deschamps, L'échange économico-sexuel (p. 339-362). Éditions EHESS.
- Saewyc, E. M., Miller, B. B., Rivers, R., Matthews, J., Hilario, C. et Hirakata, P. (2013). Competing discourses about youth sexual exploitation in Canadian news media. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 22(2), 95-105. https://doi.org/10.3138/cjhs.2013.2041
- Semetko, H. A. et Valkenburg, P. M. V. (2000). Framing European politics: A Content Analysis of Press and Television News. *Journal of Communication*, 50(2), 93-109. https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2000.tb02843.x
- Sex Workers United Against Violence, Allan, S., Bennett, D., Chettiar, J., Jackson, G., Krusi, A., Pacey, K., Porth, K., Price, M., Shannon, K. et Taylor, C. (2014). *My work should not cost me my life: The Case against Criminalizing the Purchase of Sex in Canada*. https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pivotlegal/pages/615/attachments/original/1401811234/My
 Work Should Not Cost Me My Life.pdf?1401811234
- Sirois, G., Matte, D., Legault-Roy, É. et Tessier, D. (2013, 23 mai). Libre opinion Décriminaliser les prostitués, pas les clients. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/378797/decriminaliser-les-prostitues-pas-les-clients
- Smaadahl, T. (2014). Chapitre 5 : Les « féministes radicales » et le différend sur la prostitution. Dans T. R. Korsvik et A. Stø, *Elles ont fait reculer l'industrie du sexe !: le modèle nordique* (p. 99-112). M éditeur.

- Strega, S., Janzen, C., Morgan, J., Brown, L., Thomas, R. et Carriére, J. (2014). Never Innocent Victims: Street Sex Workers in Canadian Print Media. *Violence Against Women*, 20(1), 6-25. https://doi.org/10.1177/1077801213520576
- Tabet, P. (2004). La grande arnaque: sexualité des femmes et échange économico-sexuel. Harmattan.
- Tabet, P. (2014). Échange économico-sexuel et continuum. Dans C. Broqua et C. Deschamps, *L'échange* économico-sexuel (p. 19-59). Éditions EHESS.
- Thiébaut, É., Le Strat, A. et Achin, C. (2003). Pour un monde sans prostitution. *Mouvements*, 29(4), 102. https://doi.org/10.3917/mouv.029.0102
- Van Brunschot, E. G., Sydie, R. A. et Krull, C. (2000). Images of Prostitution: The Prostitute and Print Media. *Women & Criminal Justice*, 10(4), 47-72. https://doi.org/10.1300/J012v10n04 03
- Van der Meulen, E. et Durisin, E. M. (2018). Sex Work Policy: Tracing Historical and Contemporary Developments. Dans *Red light labour: sex work regulation, agency, and resistance* (p. 27-47). UBC Press.
- Van der Meulen, E. (2011). Sex Work and Canadian Policy: Recommendations for Labor Legitimacy and Social Change. Sexuality Research and Social Policy, 8(4), 348-358. https://doi.org/10.1007/s13178-011-0069-7
- Vieux Montréal. (2005) *Personnages et Sociétés.* http://www.vieux.montreal.gc.ca/inventaire/fiches/rech_cat.php
- Waltman, M. (2011). Prohibiting Sex Purchasing and Ending Trafficking: The Swedish Prostitution Law. *Michigan Journal of International Law, 33*, 133-157.